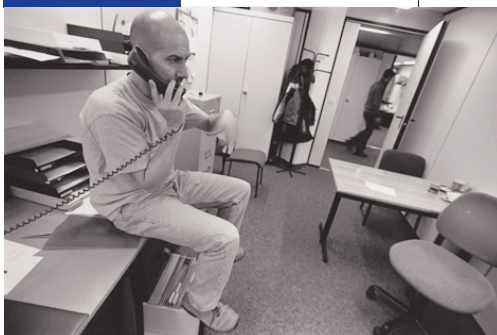


Social en images

Un film courtise les futurs travailleurs sociaux sans peindre le travail en rose. 2

DOSSIER Evolution



Le travail social fait sa mue

Le travail social est une invention récente et une partie des gens qui le pratiquent ne détient pas de formation spécifique. Parallèlement, des exigences, parfois contradictoires, se multiplient. Face aux pressions qu'il subit, le travail social réagit par la professionnalisation. On découvre dans les HES une jeunesse plus pragmatique que politique. Mais l'art de la relation serait mis en danger par l'art de la gestion, craint une partie des sociaux. 4-17

Chronique juridique

Les locataires qui ne paient pas leur loyer s'exposent à l'expulsion. Les commissions de conciliation offrent cependant une certaine protection aux habitants en retard sur leurs factures. 18-19

Actualité

Affronter le regard d'autrui est difficile lorsque l'on est porteur d'un handicap. C'est pourtant le défi que s'est lancé Fatima-Zahra El-Idrissi El-Hassani, en participant au concours 2005 de Miss Handi-culture. 20

Plume libre

La maltraitance infantile fait l'objet d'analyses divergentes. Mais le débat n'est pas aussi contradictoire qu'il y paraît, écrit le psychologue Claude Voelin. 21

Social en lecture 22

Lu pour vous 23

Social Express 24-26

Agenda 27-28

Retrouver l'âme du travail social

Dans les cahots suscités par les mutations du travail social, plus d'un, plus d'une, a le sentiment de perdre de vue les motivations qui l'ont conduit à choisir ce métier.

Cette profession qui fut autrefois une vocation, est en passe de devenir un job comme un autre. Dès lors comment le social peut-il garder son âme? L'idéal de sa mission est «de lutter contre la précarité et l'exclusion et de créer du lien social», comme le rappelle Alain Pillet, professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne¹⁾.



La tendance aujourd'hui est à se résigner à la pauvreté, à la gérer sans lutter contre ses causes. Avec le risque d'abandonner les personnes à leur détresse. Devant ce constat, l'éducatrice française Anicette Daniel déplore que «la dimension du sens étant éliminée, seuls sont fournis les modes d'emploi (...)». L'action sociale s'épuise et se perd dans l'utilitaire.²⁾ Le sens ne tombe pas tout cuit dans la main de celui qui le cherche. Il ne reste pas non plus caché ou hors d'atteinte. Le philosophe Paul Ricoeur, cité par la revue Choisir³⁾, cherchait «comment l'homme, dans sa vulnérabilité, maintient son effort d'exister et son désir d'être». Sa réponse en substance: «Je peux parler, je peux agir, je peux raconter, je peux me tenir responsable de mes actes». Mettre des mots sur ce qui advient, confronter entre professionnels les idées et les pratiques contribue à donner du sens. Il importe que l'analyse et la réflexion de fond ne restent pas le monopole de spécialistes. Les professionnels de terrain sont détenteurs d'expertises. Alain Pillet le rappelait lors d'une conférence anniversaire⁴⁾: «Mettre en forme ces savoirs et se faire une idée pour penser ce qui se passe permet d'inventer des solutions originales». C'est aussi la tâche de la formation et la recherche. Ainsi, par exemple, les cours de sociologie des organisations, introduits à l'Institut d'études sociales de Genève, visent-ils à donner aux étudiants des outils pour leur apprendre à se situer au sein des enjeux des organismes où ils travaillent.

Prises dans les préoccupations budgétaires, c'est comme si les institutions avaient perdu de vue le sens de leur mission de société. Il importerait qu'à leur niveau, leurs responsables retrouvent une vision de l'action sociale, qu'ils évoquent dans leurs choix de gestion les valeurs clés qui sous-tendent l'action demandée aux collaborateurs.

Ainsi, le sens retrouvé, aussi bien comme direction que comme signification, redonnera-t-il, espérons-le, élan et énergie à l'action sociale et à ses acteurs. ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

1) Conférence pour les 50 ans du Centre de formation d'éducateurs spécialisés, appelée familièrement Ecole Pahud. Lausanne, 4 mai 2004

2) «Lien social» du 27 octobre 2005, p. 18

3) octobre 2005, p. 24

4) *ibid* ¹⁾

Prochain dossier
Social: de l'oral à l'écrit

Un film courtise les futurs sociaux sans peindre le travail en rose

Les candidats à l'Institut d'études sociales de Genève reçoivent un DVD qui présente les métiers du social sous un jour réaliste.

Lors des séances d'information qui leur sont destinées, les futurs candidats de la Haute école de travail social de Genève ont droit à un DVD. Intitulé *Travail social, fragments de vies professionnelles*, ce film de Nicolas Tschopp et Gabriel Hirsch s'appuie sur un dispositif simple: quatorze travailleurs du social évoquent leurs activités professionnelles. Leur présentation n'excède pas deux minutes. Pas de théorie dans leur propos, ni d'exposition de grands principes. Mais la description la plus concrète de leur activité au quotidien. Si la forme est plutôt répétitive, ce document propose une très grande variété de visages du travail social. Se succèdent notamment sur l'écran: un travailleur social hors murs (TSHM), un animateur auprès de personnes retraitées, un assistant social qui œuvre dans les prisons, etc.

Un travail social qui s'adresse à tous. Mais pourquoi évoquer dans ces colonnes un document audiovisuel qui n'a pas vocation à être diffusé en dehors des écoles? C'est que ce film, sobre, bien fait et intelligemment conçu, se révèle passionnant quant à l'image qu'entendent projeter aujourd'hui les professionnels du social sur leur propre travail.

La vidéo fait apparaître successivement ses quatorze intervenants dans de petites vignettes qui s'incrusteront sur un écran en noir et blanc. En arrière fond, des gens passent dans une rue piétonne de Genève. Ainsi, le travail social est représenté non pas comme un bloc monolithique, mais tel une mosaïque d'activités. Autre information sous-tendant ces images: les travailleurs sociaux s'adressent aujourd'hui non pas à des populations spécifiques, mais potentiellement à chacun d'entre nous. «Aujourd'hui, tout le monde peut être concerné par des problèmes sociaux, tel que le chômage», explique Nicolas Tschopp, le chargé d'enseignement à l'Institut d'études sociales de Genève (IES).

Réalisé en 2004, *Travail social, fragments de vies professionnelles* a remplacé un autre film tourné par les mêmes réalisateurs il y a une dizaine d'années. Et le nouveau document audiovisuel s'oppose diamétralement à son prédécesseur. *Entre chiens et loups*, évoquait de grandes problématiques (le chômage, la crise, la pollution, etc.), à

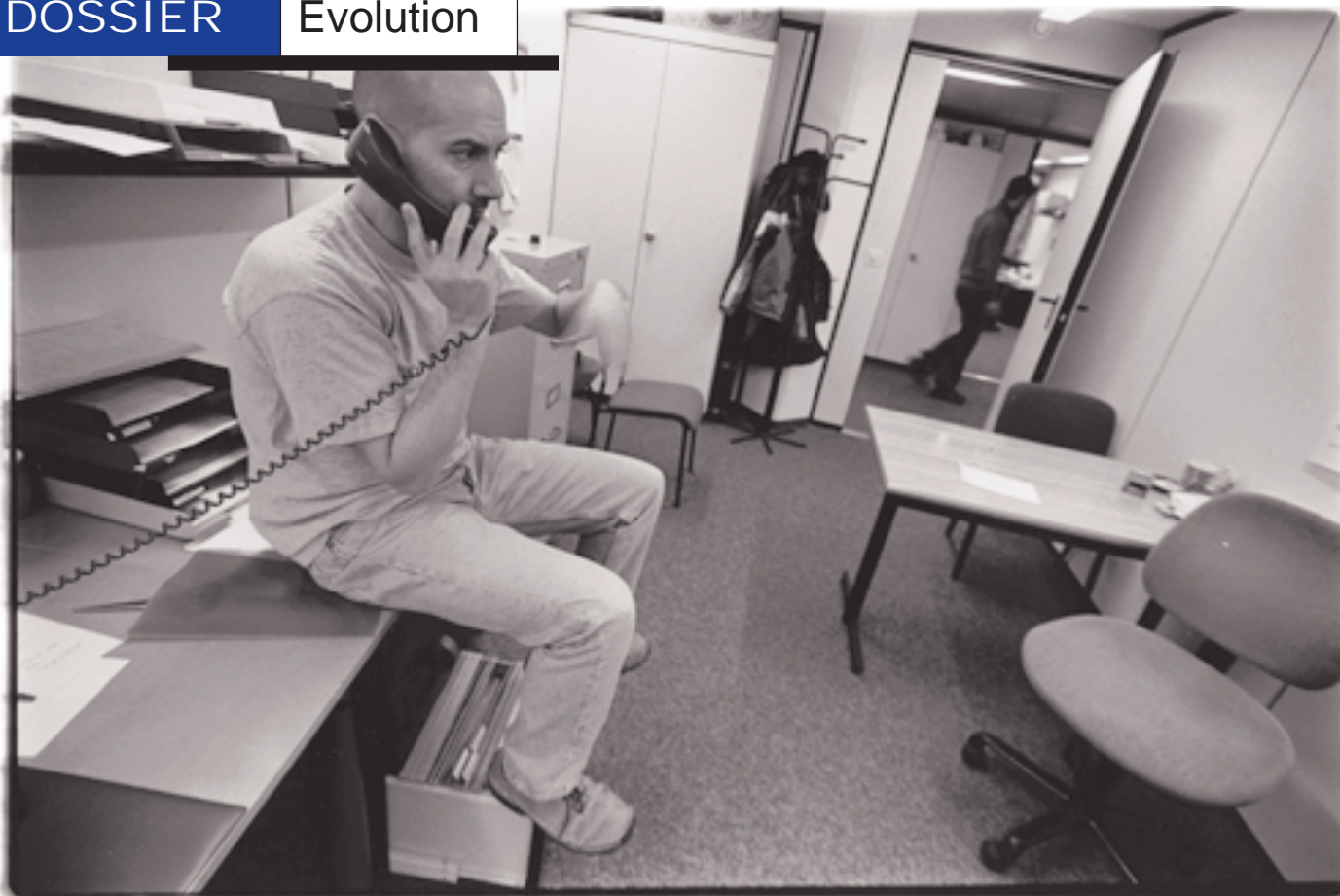
travers un montage de séquences d'émissions télévisuelles.

Le métier peut être usant

Sur ces images venaient se greffer des témoignages de trois professionnels. «A l'époque, on sentait que quelque chose était en train de bouger, mais les gens n'en étaient pas encore conscients. Maintenant ils savent ce qu'est le chômage, la crise, etc.», précise Nicolas Tschopp. Les jeunes ont aussi des problèmes d'argent, d'emploi, il ont pris conscience des problèmes actuels de notre société». Ainsi, plutôt que de recourir à des discours globalisants sur l'état de notre société, *Travail social, fragments de vie professionnelle* entend motiver ses spectateurs privilégiés. «Les jeunes s'identifient à une profession et pas à une problématique. Ils ne s'engagent pas comme militants». Mais attention: donner envie de se lancer dans ces professions ne signifie pas pour autant en donner une image lisse. Bien au contraire. Les cinéastes n'ont pas voulu tomber dans une campagne de recrutement «chic et toc», projetant un monde factice. «Nous voulions rendre compte de la particularité des professions du social, où il y a de la fatigue, du stress, et où il n'est pas toujours évident de travailler durant des années». D'où l'importance de montrer aussi des visages «ayant vécu». D'où aussi l'envie de ne pas passer sous silence certaines limites fixées dans le cadre de l'aide à apporter aux usagers. Ainsi, l'une des intervenantes explique qu'il n'est pas toujours possible de procéder à un plan de désendettement. La réalisation débute par la présentation d'un travailleur social hors murs. Ce métier d'avenir reste encore marginal par rapport à d'autres professions du social. Est-ce la volonté de plaire d'emblée à un jeune public visiblement attiré par cette activité? «Il s'agissait surtout de valoriser la création de nouveaux champs du travail social», assure Nicolas Tschopp. A sa manière, le film met en évidence un travail social en pleine mutation. ■

Laurent ASSEO

«Travail social, fragments de vies professionnelles», produit par le Service de communication audiovisuelle de la Haute école de travail social Genève.



Eduardo Montero, dans son bureau de l'Information sociale, en ville de Lausanne.

Au matin du travail social sonne l'heure de la professionnalisation

D'un côté, l'appel incessant aux économies publiques. De l'autre, la peur croissante de perdre son travail, ou, pire, de ne pas en retrouver, et de tomber ...

Désormais, la très riche Suisse est atteinte de ce mal qu'est la pauvreté. L'angoisse qui en découle est considérable dans ce pays qui a traversé l'apocalypse de 1939-45 sans trop de mal et qui a vécu depuis un accroissement fabuleux de sa richesse.

Dans les interstices qui se forment entre les mondes du bien-être et ceux de la souffrance, naviguent certaines professions particulières. Parmi elles, on trouve les travailleurs sociaux, ces gens chargés d'aider. Aider, oui. Mais comment? Et que font-elles exactement dans leurs bureaux, ces légions de travailleurs répartis dans une myriade d'institutions sociales? Pour une majorité de la population, c'est un grand mystère. En effet, comment photographier une relation d'aide? Comment la quantifier? Ce secret intrigue.

Pourtant, les métiers du travail social existent bel et bien et produisent des résultats, pour autant qu'on prenne le temps de les mettre à plat. Quelle est votre mission? Quels sont vos objectifs? Pouvez-vous les mesurer, demande-t-on justement aux sociaux par le biais des démarches qualité, des

procédures et de la gestion. Une partie des travailleurs réplique que la relation n'est pas mesurable. Dialogue de sourds! D'ailleurs, la nouvelle génération des sociaux est née dans un autre monde, plus précaire. Ils favorisent une approche plus pragmatique de leur métier. Ce qui n'implique pas un désintérêt pour la chose publique, la solidarité et la défense d'un Etat social. Comme le rappelle la chercheuse Véréna Keller dans notre interview, le travail social est jeune et personne ne sait comment il va évoluer ou même s'il est destiné à durer. Pour évoluer, il fait face à la nécessité de se professionnaliser, ce qui est l'ambition des Hautes écoles sociales spécialisées. Quant à la solidarité entre pauvres et riches, pour faire court, elle est affaire de tous. A la notion de charges sociales, on pourrait commencer par substituer celle de cotisation solidaire... ■

Stéphane HERZOG

sommaire

Comment la Suisse a redécouvert la hantise de la pauvreté 4-5

L'aide sociale focalise toutes les tensions 6-7

Les trois niveaux des formations sociales 8-9

Les animateurs sont devenus les ambulanciers du lien social 10-11

«Le travail social peut disparaître, c'est l'avenir de la solidarité qui compte» 12-13

Le nouveau travailleur social est une femme apolitique 14-15

Le social en crise redessine son code de déontologie 16-17

Le reportage de ce dossier a été réalisé par le photographe lausannois Hugues Siegenthaler. «L'idée de base était de mettre en dialogue des images de deux assistants sociaux. Eduardo Montero travaille à l'information sociale de la Ville de Lausanne. Sébastien Soudière se trouve à UniLog, département qui procure des logements d'urgence à des personnes en situation précaire».

Comment la Suisse a redécouvert la hantise de la pauvreté

Heureuse et prospère durant plus de trente années, la société helvétique n'a pas vu venir une pauvreté qui fait désormais partie de son quotidien. Le travail social semble dans l'impasse. Mais il a démontré par le passé sa force de proposition.

Une personne sur huit est pauvre

L'Office fédéral de la statistique (OFS) définit la pauvreté d'après les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2004, le seuil de pauvreté est de 2480 francs pour un ménage d'une personne, de 4600 francs pour un couple avec deux enfants. Cette somme doit couvrir les besoins élémentaires, nourriture, vêtements, énergie, transports, loyer moyen, assurance-maladie. Le ménage dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté, est considéré comme pauvre.

Selon l'OFS, le taux de pauvreté en Suisse augmente en 1996. Il se stabilise jusqu'en 2000, puis diminue de 2000 à 2002. Depuis cette date, il est à nouveau en hausse. En 2004, la pauvreté touche environ une personne de 20 à 59 ans sur huit.

En 2003, les dépenses totales de protection sociale se sont élevées à 129,7 milliards de francs (29,9% du PIB), contre 113 milliards (27,4 % du PIB) en 2000 et 11 milliards (11,9 % du PIB) en 1970.

GPr

Chômage et pauvreté font désormais partie de la société helvétique. Le réveil est difficile. Au cours des Trente glorieuses, ces années d'après-guerre pendant lesquelles les pays occidentaux ont considérablement amélioré leur niveau de vie, la Suisse, en pleine prospérité, a pensé avoir résolu une fois pour toutes le problème de la pauvreté. Si la crise économique des années nonante a fini par ébranler les certitudes, une première alerte, vingt ans plus tôt, les avait juste éraflées. Pourtant, c'est bien à cette période que la situation a commencé à se dégrader.

En 1971, l'effondrement du dollar, puis, en 1973, le premier «choc pétrolier» entraînent des difficultés économiques sérieuses. Deux ans plus tard, l'arrivée du quartz (innovation qui permet de remplacer les mouvements mécaniques) frappe de plein fouet l'industrie horlogère, dans l'Arc jurassien. La réorganisation de la branche provoque de nombreuses suppressions d'emplois. Cette succession d'événements fait surgir un terme inusité dans la conversation des Helvètes: chômage. «Celui-ci s'est alors résorbé en grande partie parce que les travailleurs étrangers ont été renvoyés chez eux. Et aussi parce que bon nombre de femmes ont alors renoncé à leur travail», note le sociologue Jean-Pierre Fragnière.

La nécessité d'une assurance-chômage n'empêche. La Suisse qui n'a pas eu besoin d'assurance-chômage pendant ses trente années de plein-emploi, s'est mise à réfléchir à un texte. La loi, adoptée en juin 1982, entre en vigueur l'année suivante. Pour l'historien et journaliste Gérard Delaloye, la crise du dollar «survenant après la bourrasque politique de mai 68, avait marqué la sortie définitive de l'après-guerre. Celle de l'énergie en 1973 annonçait quant à elle l'entrée dans l'ère de la mondialisation. Et des incertitudes»¹.

La population en était-elle consciente? Parlait-on alors de pauvreté? Oui, se souvient Philippe Meystre, secrétaire général de la direction lausannoise de la sécurité sociale et de l'environnement et secrétaire général latin de l'Initiative des Villes. «On en parlait pour évoquer une frange plus âgée

de la population, celle qui ne touchait pas encore des rentes AVS complètes et qui se trouvait parfois dans une situation économique très difficile. En même temps, on vivait le début du chômage. Par la suite, la pauvreté s'est déplacée des personnes âgées – qui ont pu bénéficier de rentes complètes, voire de prestations complémentaires – vers les chômeurs».

Si bien que, jusqu'à la crise des années nonante, on a minimisé la réalité des faits. On croyait encore pouvoir résoudre les difficultés et faire en sorte que chaque personne connaisse finalement l'aisance. Le sociologue Jean-Pierre Fragnière se souvient. «En 1975, on pensait que le résidu de pauvreté allait disparaître. Dans le travail social, l'idéologie était que l'aide ne serait bientôt plus nécessaire. Les postes occupés par les cadres de l'aide apparaissaient comme des voies de garage».

C'était une illusion. Robert Fluder, chef de la section sécurité sociale à l'Office fédéral de la statistique (OFS), note que «depuis le milieu des années 1970, la modification structurelle de l'économie s'est accélérée, provoquant une multiplication de «perdants». Les personnes victimes d'un déclassement social, les exclus, tous ceux qui ne peuvent pas tenir le rythme exigé, sont rejetés hors du monde du travail et contraints à vivre en marge de la société».

Premières études sur la pauvreté

Dans ce contexte, qui voit poindre la nécessité d'agir, apparaissent les premières études sur la pauvreté². Celles-ci, ajoutées à l'augmentation des chiffres de l'assistance, font que, peu à peu, on commence à admettre que la précarité ne va plus disparaître. Le constat devient une préoccupation des politiques et des travailleurs sociaux. «La France invente le Revenu minimum d'insertion (RMI), note Jean-Pierre Fragnière, certains cantons suisses s'en inspirent», Genève et Vaud notamment.

«Le chômage de longue durée est la cause principale de la pauvreté, affirme Philippe Meystre. Il y a là une dimension individuelle. Beaucoup de ces personnes sans travail ont très peu à offrir à un employeur. Elles manquent de qualifications et de

compétences élémentaires. La mécanisation a mis en rade tout une série de travailleurs. Les exigences du secteur économique ont évolué. Les femmes qui reprennent un emploi après avoir élevé leurs enfants ne sont plus à jour».

Et puis il y a les travailleurs étrangers qui font venir leur épouse, parfois très peu scolarisée, leurs enfants tiraillés entre deux cultures. Ces personnes se retrouvent sans formation sur un marché asséché. Parmi les jeunes chômeurs, beaucoup ont des trajectoires scolaires chahutées. Et l'inquiétude du secrétaire général lausannois se porte en particulier sur la facilité avec laquelle les jeunes ont accès au petit crédit, lequel est un important facteur d'appauvrissement.

Pour Robert Fluder, de l'OFS, «l'ampleur de la précarité constitue désormais un problème fondamental de notre société qui concerne tout un chacun. Non seulement le retour de la pauvreté met à contribution les systèmes de prestations sociales, mais il entame la confiance à l'égard de l'avenir de la sécurité sociale».

Car entre l'augmentation des besoins et les restrictions budgétaires, l'aide sociale est désemparée. «Le patron cantonal exige désormais que beaucoup de contrôles soient effectués avant d'ouvrir un dossier, admet Philippe Meystre. La pression est extrême. Le travailleur social la tolère moyennement, il perçoit que d'entrée, on ne lui fait pas confiance. Un sentiment de sympathie fait qu'il veut aider, mais la méfiance accrue par des contrôles devenus inéluctables rend sa tâche difficile. L'aide fonctionne désormais sur le principe du donnant-donnant. C'est lourd pour celui qui reçoit, c'est lourd pour celui qui donne. Il est clair que le métier de travailleur social change. Et pour travailler dans les collectivités publiques, il faut accepter cet état de fait».

Participation et éducation

Ce «donnant-donnant», ou le souci d'insertion qui domine désormais l'aide sociale confine parfois au paradoxe. Pour Jean-Pierre Fragnière, le travailleur social peine à «réaliser l'insertion qu'on lui demande. Le RMI prévoit des contre-prestations dont l'objectif est d'aider l'usager à trouver un emploi. Mais une partie des personnes qui arrivent au RMI ont déjà été classées comme très difficilement employables par les Offices régionaux de placement. Et les mesures à disposition pour l'insertion font défaut». Que dire à un jeune sans formation, qui a toujours vu ses parents au chômage, quand on sait que ses chances de trouver un emploi sont minimales?

Toutefois le sociologue reste optimiste. «Les travailleurs sociaux doivent se mobiliser pour informer les politiques et l'opinion et présenter les faits réels à ceux qui les estiment inexistantes, par exemple, montrer que les personnes qui sont à l'AI ne sont pas des profiteurs. Il y a aussi un devoir d'imagination : des idées et des pratiques peuvent naître du travail social. La profession a toujours réussi à inventer des solutions quand elle s'est trouvée face à des situations bloquées».

A Lausanne, Philippe Meystre voit une solution à long terme dans l'éducation. «Il faut que les parents s'occupent mieux de leurs enfants, or ils ne le peuvent pas toujours, faute de temps, faute de connaissances. Je salue l'abaissement de l'âge d'entrée obligatoire à l'école. C'est une manière de



Sébastien Soudière, assistant social à uniLog, cherche un logement pour une personne placée provisoirement dans un camping du Chalet à Gobet.

© Hugues Siegenthaler pour Repère Social

prendre en charge des jeunes qui ont peu de chance de recevoir une éducation. Les garderies, les horaires continus sont autant de mesures qui vont dans ce sens. Elles libèrent un peu de temps pour que les parents peu formés puissent eux-mêmes acquérir quelques connaissances. A Lausanne, par exemple, on apprend le français aux mamans migrantes d'enfants en bas âge. Les parents à l'aide sociale peuvent au moins avoir des compétences pour élever leurs enfants. L'éducation permettra aux personnes pauvres de sortir de l'aide sociale. C'est un pari. Nous n'en voyons pas d'autre. ■

Geneviève PRAPLAN

- 1) Largeur.com, 8 oct. 2003.
- 2) «Changement des modes de vie et avenir de la sécurité sociale» (PNR 29), étude parue en 1996 et traduite en 1998 aux Editions Réalités sociales. «Comprendre la pauvreté pour mieux la combattre», R. Fluder, M. Nolde, A. Wagner, T. Priester. Editeur, OFS, 1999. «Les pauvretés cachées en Suisse. Analyse qualitative des processus de précarisation et perspectives d'action sociale». Rapport final de recherche FNRS PNR 45. Stéphane Rossini, Université de Neuchâtel, 2002.

L'aide sociale focalise toutes les tensions

Contractualisation, contre-prestations, gestion, séparation du social et du financier, telles sont les nouvelles tendances du service social. Elles se développent dans un contexte d'explosion des dossiers. Les AS sont sous forte pression.

Dans le champ du service social, ce n'est pas tant le métier des assistants sociaux qui change que la manière de l'organiser. Et le lieu des changements majeurs est l'aide sociale parce qu'il y est question d'argent. C'est là que se concentrent les effets des changements de la société, du marché de l'emploi, ainsi que les pressions économiques et politiques. Parfois, les institutions sociales se retrouvent prises dans une véritable double-contraite. La plus évidente: le marché du travail crée du chômage et il est attendu du secteur social qu'il réinsère rapidement les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale. Une efficacité à court terme est aussi demandée! «Les coupes dans les prestations de l'assurance chômage se répercutent sur l'aide sociale, note Nicole Lavanchy, chargée d'enseignement à la Haute école sociale de Genève (HETS). Le nombre des assistés augmente. Mais le taux d'encadrement reste le même». On reproche aussi aux institutions l'augmentation de leur budget. Elles sont soupçonnées de dilapider les deniers publics ou d'entretenir des profiteurs. Comme le dit le sociologue Jean-Pierre Fragnière, «la hausse des demandes en matière d'aide sociale génère un changement des attentes à l'égard des professionnels du social qui, parallèlement, sont confrontés à des situations plus complexes et plus graves que naguère». Il s'agit donc de réinsérer des personnes socialement et psychologiquement plus «amochées», dans un marché de l'emploi de plus en plus exigeant.

«Le malaise fait partie du travail social»

Charles Chalverat, professeur à la HES de travail social et de la santé de Lausanne, rappelle que «l'aide sociale personnalisée (...) avait été conçue pour compléter de façon subsidiaire le système de prévoyance sociale lors de situations individuelles difficiles de manière transitoire. Elle se retrouve à financer un nombre croissant de situations durables et à pallier un changement économique et social radical»¹⁾. Même si de nouveaux outils lui sont fournis, tels l'informatique et les systèmes comptables, l'assistant social qui doit recevoir dix personnes par jour ne peut plus travailler comme naguère.

Au constat des formateurs répond celui de penseurs. Dans son essai anthologique sur le service social²⁾, Jean-François Garnier estime que le malaise des travailleurs sociaux vient de la «contradiction entre le modèle sous-jacent aux injonctions politiques et administratives et la mission essentielle de ré-affiliation». Le sociologue Michel Autès³⁾ rappelle cependant que «le malaise fait partie du travail social. Car les professionnels occupent une position très particulière dans la société, puisqu'ils sont entre les institutions censées bien fonctionner et les individus qui ont des difficultés de relation avec elles. Le social c'est toujours une frontière avec la justice, l'éducation, la famille (...) et il intervient là où il y a des sujets en souffrance. Cet entre-deux (...) est par nature inconfortable. (...) L'efficacité symbolique du travail social, c'est aussi cette faculté qu'il a de recréer les conditions d'une appartenance

des individus à la société. Si on perd cette dimension, on change la nature politique du travail social. Cela dégénère en une assistance généralisée».

Une autre tendance est la montée en force du contrôle, de la gestion par procédures et des systèmes qualité (voir *Repère social* No 16, avril 2002). Ces procédures issues de l'industrie forcent à plus de clarté dans les objectifs. Elles offrent aussi des moyens de démontrer la pertinence de l'action sociale, qui a besoin de se professionnaliser. Mais la critique récurrente au sujet de ces systèmes est qu'ils tentent de quantifier ce qui n'est pas mesurable. Les démarches qualité peuvent devenir une fin en soi, au détriment du contenu de la relation d'aide. Olivier Tamarcaz, responsable de formation à Pro Senectute, s'en désolent: «Comme travailleurs sociaux, nous disposons de qualités, de compétences, c'est cet art de la relation qui constitue la particularité du secteur social».

Nicole Lavanchy s'élève contre la volonté «idéale» d'un traitement identique des situations par les instruments de la procédure. «Bien sûr qu'il faut une égalité de traitement. Mais on travaille avec des gens uniques et les situations sont individuelles». Certaines procédures vont parfois à contresens, alourdissant la charge de travail, estime une partie de travailleurs sociaux. Des bénéficiaires s'en plaignent. Ainsi ce bénéficiaire qui s'écrie: «Mais c'est comme à Belgrade, vous ne m'écoutez pas!», alors que son assistante sociale farfouille dans ses dossiers, raconte une professionnelle genevoise.

Nicole Lavanchy s'inquiète au sujet du contrat d'aide sociale individualisée mis en place par l'Hospice général depuis janvier 2005. «C'est une bonne chose. Mais il ne doit pas devenir une procédure normée qui risquerait de déshumaniser la relation en durcissant les contraintes. L'assistant social serait en relation non plus avec un sujet, mais avec un objet à traiter».

Les modèles moniste et dualiste

A Genève, l'action sociale communautaire a été séparée de l'aide sociale individualisée et différents modèles d'intervention et de gestion de l'aide sociale sont à l'étude. Dans le modèle «moniste», l'assistant délivre la prestation financière et assure le suivi social. C'est le cas à l'Hospice général, où l'aide sociale a été décentralisée et se voit délivrée par des assistants sociaux polyvalents. Les adeptes de ce système défendent la non séparation de l'argent et du social, car ce couple permettrait de mieux travailler sur les causes qui conduisent aux problèmes financiers. «En effet, explique Jocelyne Haller, assistante sociale qui cumule 25 ans d'expérience à l'Hospice général, l'argent est révélateur de problématiques et de fragilité. Il représente aussi un bon levier pour mettre en branle des projets en vue de résoudre la situation. J'ai constaté que lorsque je fixe deux rendez-vous dans le mois, l'un pour l'évaluation de l'action entreprise et l'autre pour la remise du chèque, c'est le premier que les gens oublient facilement».



«La hausse des demandes en matière d'aide sociale génère un changement des attentes à l'égard des professionnels du social.» Le sociologue Jean-Pierre Fragnière.

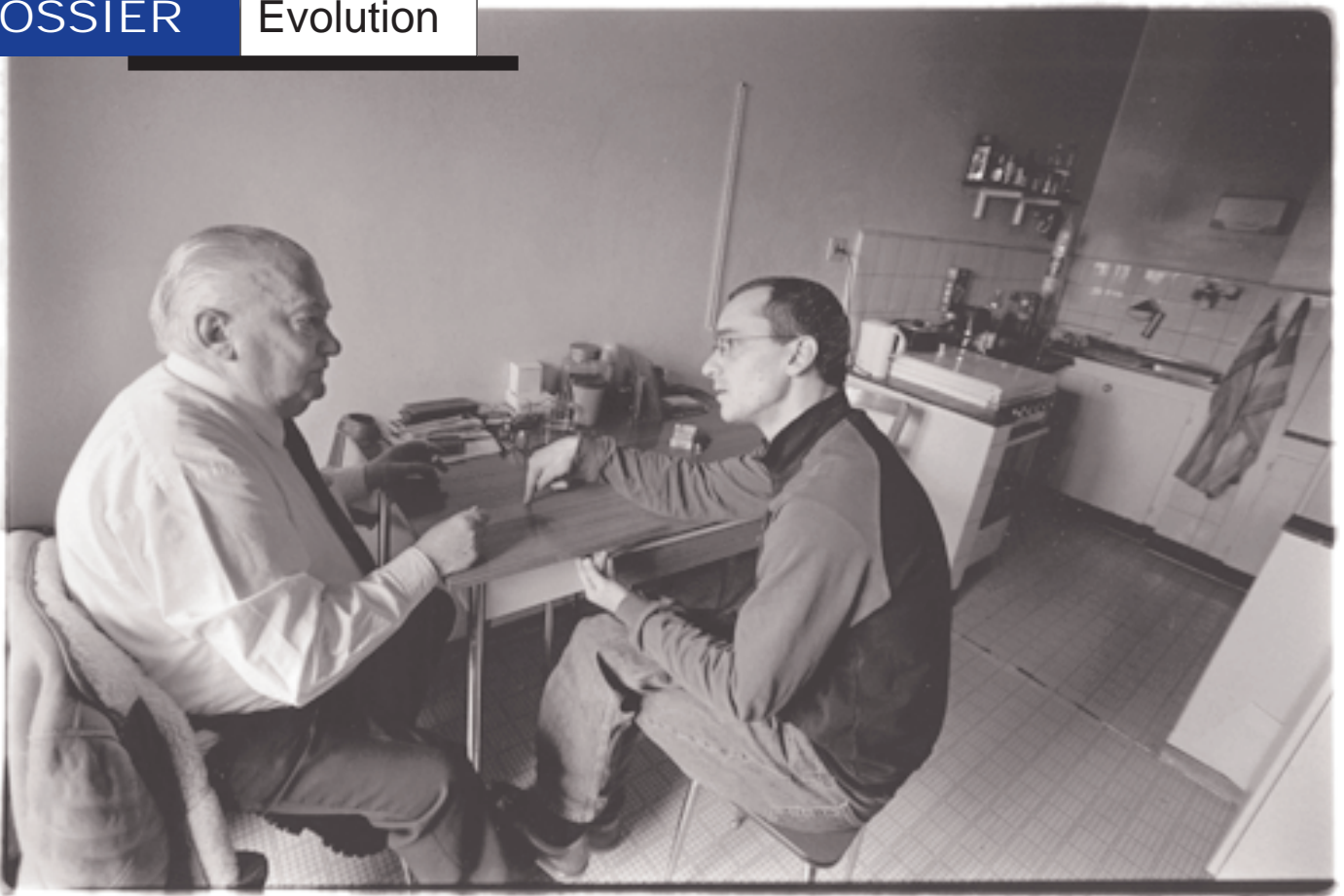
Le service genevois du Tuteur général a pour sa part adopté un modèle «dualiste». Les assistants sociaux collaborent avec des gestionnaires qui assurent la partie financière du dossier et avec une unité mobile de soutien. Ces collaborateurs sont pour la plupart des contre-prestataires du RMCAS, le RMI genevois. Ils se rendent auprès des personnes sous protection pour effectuer quelques démarches simples. «Mais cette répartition des activités n'équivaut pas à un saucissonnage de la personne, précise une AS chevronnée. Le vrai travail social s'attelle à toute la réalité de nos pupilles et à leur insertion dans la communauté». Cependant, depuis 10 ans environ, la tendance est à la séparation de l'argent et du social.

Les modèles tessinois et bâlois
Dans la réflexion des politiques romands, le Tessin et Bâle-Ville servent de modèles de référence. Au Tessin, l'aide financière a depuis toujours été séparée de l'accompagnement social. Le canton n'offre pas de prise en charge globale, selon la prémisse suivante: une personne en difficulté financière ne présente pas nécessairement des problèmes d'ordre psychologique ou social. La décision d'aide financière est prise par un fonctionnaire cantonal, sur la base d'un dossier établi au niveau régional. S'il le faut, la personne est orientée vers un service social compétent. Sabina Beffa, collaboratrice scientifique à la Division de l'action sociale de ce canton, relève que «les situations deviennent de plus en plus complexes et nécessitent une évaluation initiale approfondie des besoins. Par ailleurs, la charge des fonctionnaires

de l'office cantonal devient de plus en plus lourde». La ville de Bâle a réorganisé son aide sociale en 2001. Elle est divisée en deux étapes. D'abord l'«Intake». Durant cette phase de quatre mois, une aide intensive est apportée par des travailleurs sociaux spécialisés. Les personnes sont reçues le jour même de leur demande. Une aide financière peut être octroyée. Le but de ce système est de permettre aux usagers de rebondir rapidement et d'éviter une installation à l'assistance. Les travailleurs sociaux appliquent la méthode du «case management», procédure qui systématise chaque acte de l'action sociale. Les situations qui durent plus de 3-4 mois sont prises en charge par une division de l'«Integration». Là, une répartition précise des tâches est établie entre la gestion administrative et financière et la prise en charge des situations complexes, qui sont confiées à des professionnels du social. Rolf Moegli, directeur de l'Aide sociale de la ville de Bâle, reconnaît que la discussion a été chaude avec les professionnels en ce qui concerne la division du travail dans la phase dite d'intégration. Certains prônaient le maintien du conseil et de l'aide financière, afin de garder un certain pouvoir sur les personnes et pour les stimuler. D'autres ont été tentés par la nouveauté du système. «Je pense que la spécialisation de l'action est un modèle adéquat. Il est du reste appliqué en Allemagne. Mais nous restons attentifs à ce que l'expérience nous apprend».

Hélène ASSIMACOPOULOS (avec St.H.)

- 1) «Le travail social international», p.107. Presses universitaires, Laval 2005
- 2) «Assistante sociale: pour la redéfinition d'un métier», p. 21.Harmattan, 1999
- 3) «Actualités sociales hebdomadaires» du 23.4.99, p.21-22.



Recherche d'une solution pour une personne qui va être expulsée de son appartement, avenue d'Echallens.

Les trois niveaux des formations sociales

«Les professionnels issus des HES sont des ingénieurs sociaux, qui doivent garder le lien avec le terrain tout en développant des prestations novatrices».

Alain Pillet, professeur à la HES de Lausanne.

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr), entrée en vigueur en janvier 2004, apporte sa part de changements dans le domaine social. Elle harmonise et définit pour l'ensemble de la Suisse trois niveaux de formation: le CFC social, le diplôme d'école supérieure (ES) et le diplôme de Haute école spécialisée (HES). L'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) définit les niveaux de compétence de ces échelons: un «agir expert» de «praticiens réflexifs» pour les HES, un «agir autonome» pour le niveau ES (maîtres socioprofessionnels, éducateurs de la petite enfance) et un «agir encadré» ou «par délégation», pour les CFC.

La loi mandate des organisations du travail (ORTRA) pour préciser ce qui relève des formations ES et CFC. Il en existe une au niveau national: l'Organisation faïtière du monde du travail du domaine social, fondée par des associations patronales, professionnelles et la Conférence des directeurs et directrices des affaires sociales.

Au niveau romand, l'organisme compétent est celui de la Formation professionnelle dans le domaine social et médico-social. Il existe des ORTRA cantonales. Pour Genève, c'est la Commission cantonale formation-emploi.

Les écoles de niveau tertiaire (ES) forment les maîtres socioprofessionnels et les éducateurs du jeune enfant. Elles devront obtenir la reconnais-

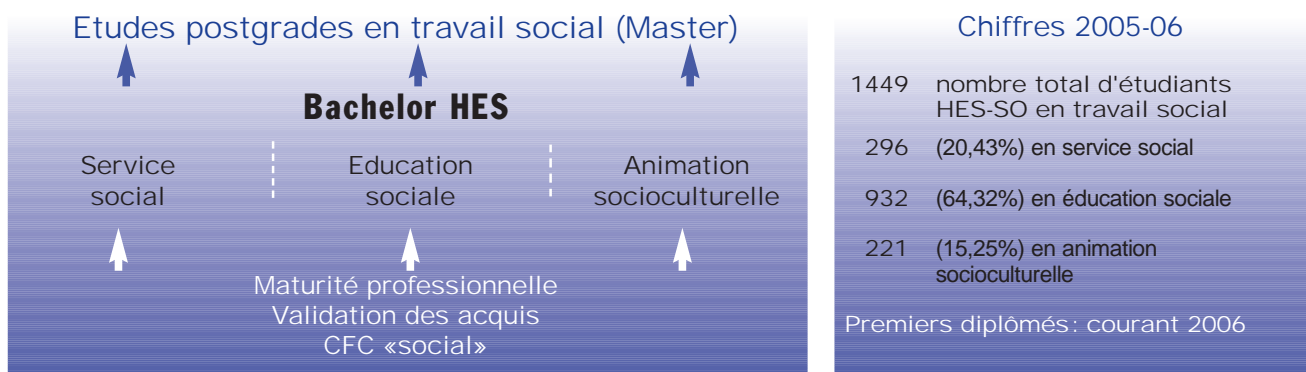
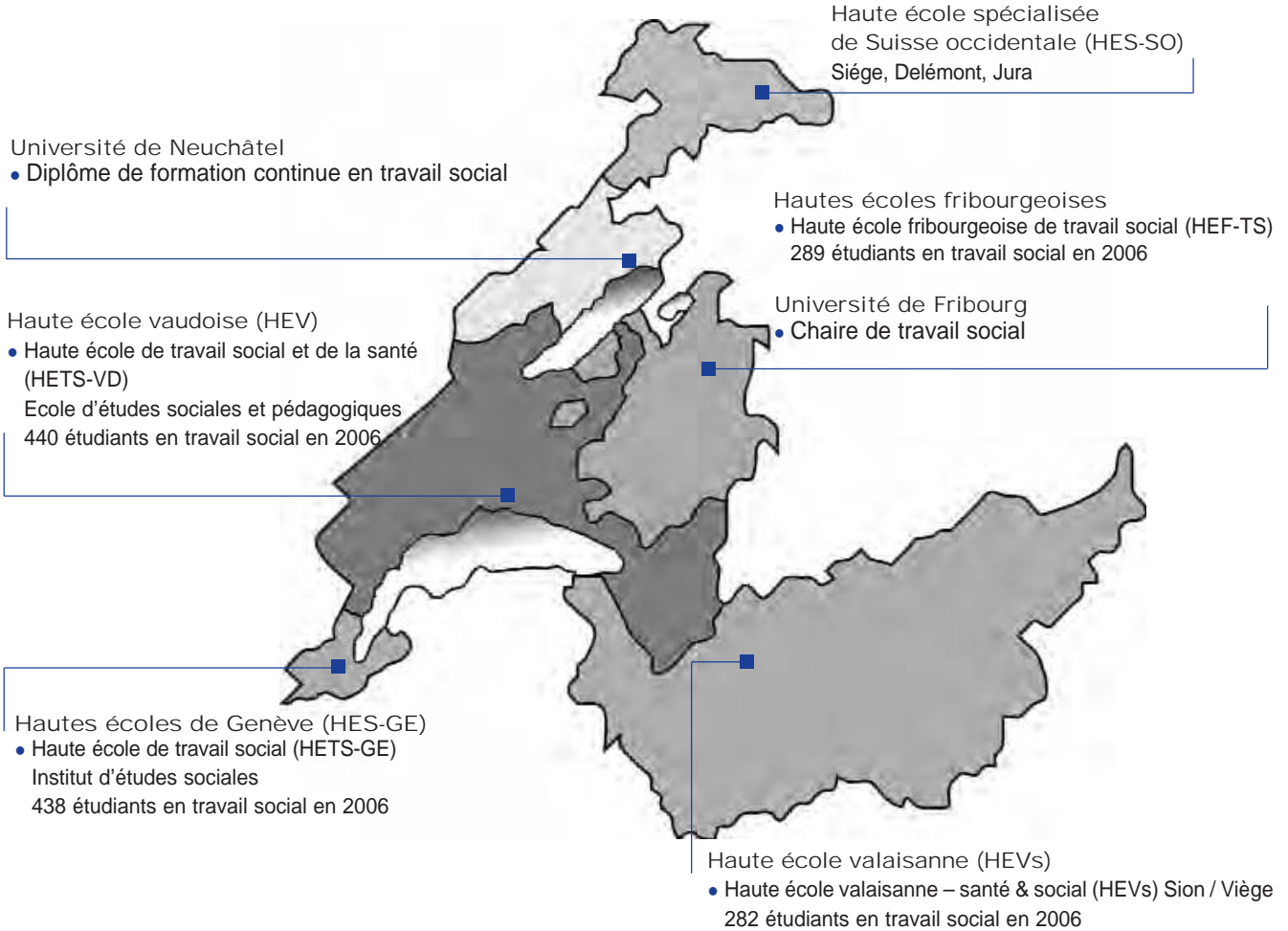
sance du niveau fédéral. Le processus est en chantier.

Le CFC, lui, connaît deux versions: apprentissage par domaine ou généraliste et formation chez un patron, accompagné de cours (modèle Suisse alémanique) ou formation en école avec des stages (version Suisse romande). Dans le domaine santé-social, deux CFC ont été introduits. Le premier est la formation d'assistant socio-éducatif (ASE), avec une nuance (formation en école (ASE-E) ou duale (ASE-D)). Le deuxième CFC est celui d'assistant en soins et santé communautaire. Les conditions d'entrée pour le CFC sont les suivantes: avoir 16 ans révolus et avoir achevé la 9^e année d'école élémentaire. Dans la plupart des cantons romands les classes pour les CFC ont ouvert en 2005. Pour Fribourg, ce sera en septembre 2006.

La maturité professionnelle santé-social est une innovation. Elle peut s'obtenir avec un CFC et une attestation de formation générale approfondie. La porte des HES est alors ouverte.

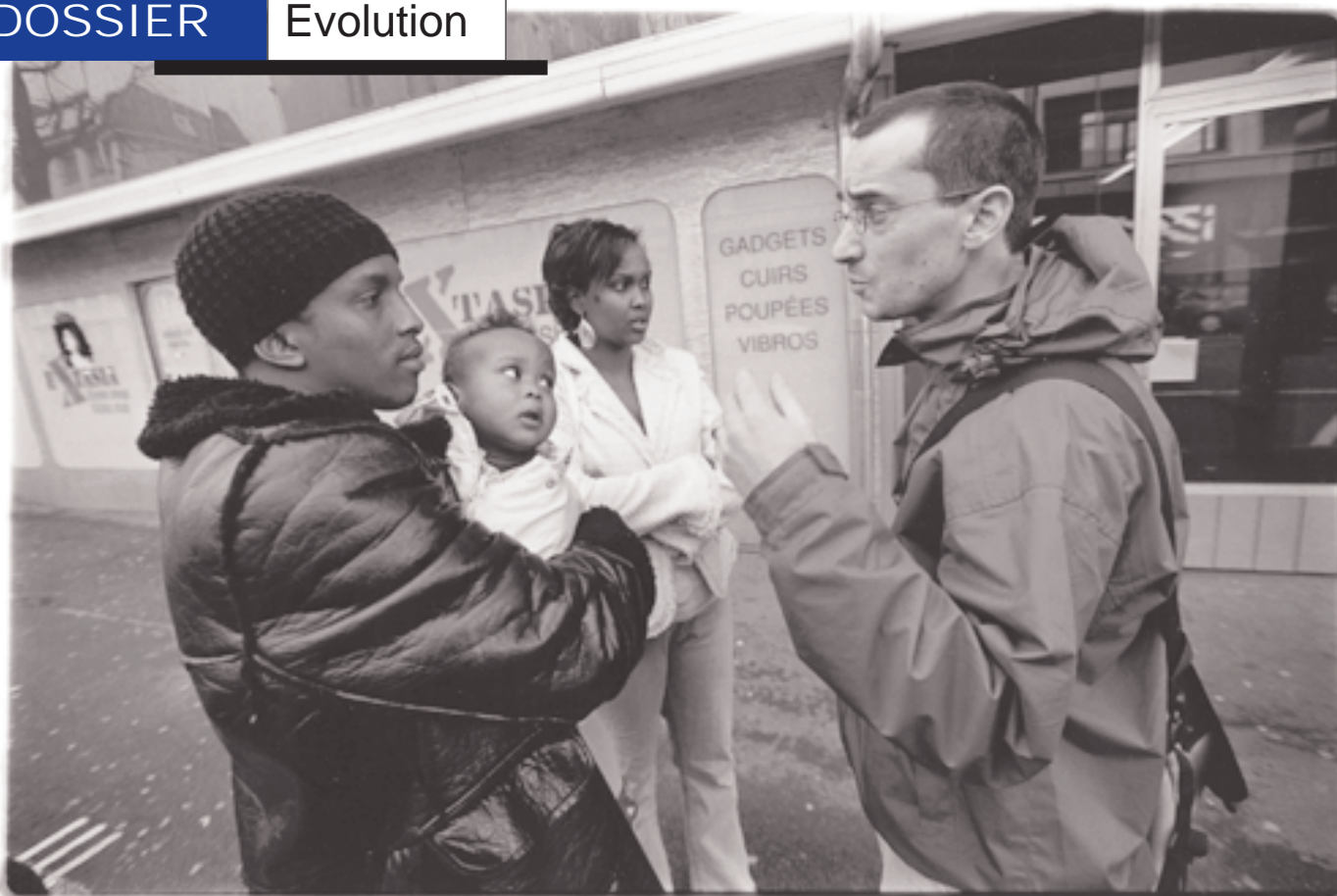
Les formations HES concernent les métiers canoniques du social: service social, éducation (avant: spécialisée) sociale et animation socioculturelle. La rentrée 2006 connaîtra une harmonisation des programmes sur le plan romand, avec une filière unique et commune aux quatre sites romands de formation HES. Elle aboutira à un diplôme en travail social. Des modules spécialisés permettront une orientation spécialisée. H.A.

Les nouvelles filières du travail social



CFC social: la formation d'assistant socio-éducatif (ASE)

PRINCIPAUX DOMAINES CIBLES:	petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées
LIEUX DE FORMATION:	
Genève	Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS), Genève
Jura	Ecole de soins infirmiers du Jura, Delémont
Jura bernois	Centre de formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS), St-Imier
Neuchâtel	Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds
Valais	Ecole professionnelle service communautaire, Sion
Vaud	– En école à plein temps: Direction des gymnases vaudois, Lausanne – En modèle dual: Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), Morges (pour les cours théoriques à partir d'août 2006)
Fribourg	Ecole professionnelle santé-social de Grangeneuve. type de formation en cours de décision



Rencontre avec une famille en situation d'expulsion, avant la visite d'un appartement d'urgence. A droite, Sébastien Soudière, AS.

Les animateurs sont devenus les ambulanciers du lien social

Des premiers centres de jeunesse des années 1950, aux maisons de quartier actuelles, tout a changé dans l'animation. La distinction par rapport à l'éducation s'estompe. La place du suivi individuel s'agrandit.

« **L** histoire de l'animation sociale en Suisse n'a pas encore été écrite. Il existe autant d'expériences qu'il y a de cantons », lance Didier

Cattin. Cet ancien animateur à Neuchâtel, aujourd'hui chargé d'enseignement à l'Institut d'études sociales de Genève, donne un cours sur l'évolution de ce métier. Il faut dire que la ville du bout du lac comporte plus de 50 endroits dédiés à l'animation socioculturelle – un record suisse – et qu'elle a fait office de pionnier dans ce domaine.

Un monde sépare les débuts de l'animation, dans les années 1950, de l'animation socioculturelle actuelle, qui allie le travail collectif et individuel, comme l'explique Claude Dupanloup, secrétaire général de La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). « Il faut disposer d'une multiplicité de réponses pour faire face aux

nouveaux besoins sociaux. La maison de quartier apporte des activités culturelles, mais peut aussi offrir un suivi individuel. Les équipes sont pluridisciplinaires et la séparation entre les métiers tend à s'effacer ».

Les travailleurs sociaux hors murs sont à la pointe de cette évolution. Leur mobilité répond à la nécessité de « penser » le travail social en tenant compte de la distance avec l'usager. « Certaines personnes, trop cassées, ne franchissent plus les murs des maisons de quartier », estime le secrétaire général de FASe. Les animateurs et les éducateurs mobiles les rejoignent directement sur leur territoire : la rue, un parc, une allée. Il s'agit de trouver la « proximité pertinente » avec l'usager. Pour Olivier Arni, du Centre de loisirs de Neuchâtel, les animateurs sont devenus de véritables experts en travail de réseau, établissant des collaborations avec différents acteurs au niveau local. « Pour

encourager, valoriser et développer les potentiels (des usagers: ndlr), œuvrer à l'intégration et à la communication, l'animation est reine», dit-il.

Quand l'animation était chrétienne
Les ancêtres des centres de loisirs – les maisons de la jeunesse – ont été inventés par les Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG). Au début des années soixante, ce sont les bénévoles des UCJG qui demandent à l'Institut d'études sociales pour femmes de Genève¹⁾ la mise au point d'une formation d'animateurs de jeunesse. A cette époque, l'Institut forme des assistantes sociales, des bibliothécaires et des auxiliaires de médecin. L'Ecole des animateurs de jeunesse naît en 1962. Elle deviendra l'Ecole d'animateurs socioculturels en 1969. A la même époque, à Lausanne, l'ancêtre de l'actuelle Ecole d'études sociales et pédagogique se nomme encore Centre de formation d'éducateur pour l'enfance inadaptée.

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, l'Europe tourne ses yeux vers l'Amérique et rêve d'une croissance économique sans fin. Une jeunesse émerge, qui s'oppose au monde des adultes. C'est l'époque du rock'n'roll, des blousons noirs et d'une urbanisation de masse en périphérie des villes. Le nombre de jeunes est élevé. «On ne les comprend plus, résume Didier Cattin. L'intuition naît chez les UCJG, notamment, alors qu'il existe un besoin à combler et qu'il faut contenir cette population, la divertir en lui proposant des activités saines».

A Genève, un professeur de sport, Charles Légeret, est chargé de rédiger un rapport sur la situation de ces jeunes oisifs. Il questionne des concierges d'écoles et décrit la geste de garçons qui zonent dans les cours d'écoles: Ils fument des américaines et lancent des «regards tendancieux» aux institutrices. «Au 19ème, une partie des jeunes était à l'usine. Là, ils sont en force, dans une société plus riche».

On va leur proposer des occupations: des camps de vacances, du macramé et du Super-8. Les centres de loisirs, maisons de quartier et autres jardins Robinson, se multiplient et suivent la construction des grands ensembles de logements. Cette expansion continue au-delà de la crise économique des années 1974-1975 et de la récession de 1982, jusqu'aux années 1990. Dès 1993, les budgets commencent à se rigidifier.

La philosophie des premières maisons de quartier est celle de l'éducation populaire. Ses sources remontent à la Révolution française qui visait à l'éducation du citoyen. C'est la société des Trente glorieuses, si bien décrite par Robert Castel. Le patronat et les syndicats se battent, mais trouvent des compromis. La démocratisation des études bat son plein. Le nombre d'associations explose.

Les années 1970 et la politisation

Dans les années 1970, l'animation vit une période d'euphorie, note Claude Dupanloup: «C'est la civilisation des loisirs et de l'épanouissement personnel.» Les centres de loisirs répondent à une vision qui convie toute la population: action éducative pour les enfants et les adolescents; vie associative, sociale et culturelle, notamment pour les adultes et les personnes âgées. Didier Cattin: «A cette époque, même les jeunes les plus terribles restent gérables. Il y a quelques incidents, comme la mise à

sac d'une salle lors de la venue à Genève de Johnny Hallyday. Mais il y a du travail pour tout le monde. Certains centres, appelés désormais Maisons de quartier, militent contre la guerre du Vietnam. A Genève, la municipalité ferme les portes du Centre de loisirs de la Jonction. C'est l'époque de la politisation du travail social. La toxicomanie commence à poser des problèmes. Mais l'environnement général est toujours celui de la croissance». L'Etat reconnaît l'utilité du travail d'animation mené dans les quartiers. Les centres s'émancipent de la tutelle des communes et se transforment en associations. Une organisation cantonale des centres voit le jour en 1976. Là encore, Genève ouvre le chemin.

Le choc de la culture hip-hop

La cocotte minute politique des années 1970 refroidit. Mais après 1985, on commence à entendre parler de chômage dans les centres de loisirs. La culture rap arrive. Des jeunes sont désormais exposés aux difficultés économiques de leurs parents. Les familles sont en crise. Des ados se mettent au tag, la police les pourchasse. «Il y a comme un choc», raconte Didier Cattin qui partage alors son travail d'animateur entre le Centre de loisirs de Neuchâtel et l'Eglise catholique qui veut se rapprocher des jeunes. «Le rap fait prendre conscience aux animateurs que la prévention est nécessaire, prévention de la violence notamment». L'animateur socioculturel «essaye, à travers des activités, de rendre au jeune son estime, afin que, dans un deuxième temps, une boîte de réinsertion puisse prendre le relais».

Les années 1990 voient l'arrivée soudaine de réfugiés issus de guerres africaines et balkaniques. Un réseau est mobilisé autour de ces personnes déracinées. Les animateurs proposent des mesures d'accompagnement et parfois une aide directe. On se situe à la lisière de l'action humanitaire. La notion de lien est centrale: il ne s'agit plus d'animer mais de ramener dans le giron de la société des groupes et des personnes qui risquent de s'en détacher, voire de ne jamais y entrer. A ce moment, l'animation socioculturelle prend un virage. Elle devient aussi socio-éducative.

Aujourd'hui, les animateurs socioculturels proposent un travail de prévention et d'insertion. Le loisir est devenu un moyen de travailler avec les jeunes sur leur intégration, au monde du travail surtout. La notion de jeunesse évolue: on est jeune de plus en plus longtemps et les problèmes liés à cet «âge» suivent le mouvement.

Le travail d'animation bouge car il est toujours «en prise avec les changements de société», estime Olivier Arni. La santé, la capacité à agir sur son environnement et le développement durable font partie de ses nouveaux champs. L'animation serait «moins liée à un lieu qu'à une vision de l'action et un état d'esprit». ■

Stéphane HERZOG (avec H.A)

1) Anciennement Ecole d'études sociales pour femmes, fondée en 1918.

Les unités d'action communautaire innovent

Genève travaille avec des unités d'action communautaire. Ce nouveau concept a vu le jour dès 2003 suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS), qui visait à décentraliser le travail social. Ce texte confère aux communes le pouvoir de développer des actions de proximité. Les UAC sont le fruit d'une initiative de la ville de Genève et dépendent de son Service social (SSVG). Leur objectif: répondre aux «besoins non couverts» des habitants de la ville et contribuer à la promotion du bien-être social et de la convivialité dans les quartiers. «Il n'existe pas d'expérience similaire en Suisse ou en Europe, pas à cette échelle en tout cas», dit Christian Jöhr, directeur adjoint du SSVG. Un nouveau métier émerge: celui de conseiller en action communautaire. Genève en compte 40, issus du social et de la santé. «C'est une profession en devenir. Les nouveaux conseillers doivent tenir compte des particularités du quartier dans lequel ils travaillent. Ils doivent faire preuve de souplesse et d'adaptation pour compléter ce qui existe déjà». En effet, l'action sociale communautaire doit définir son champ d'action en ne doublant pas les autres acteurs présents dans la vie des quartiers. «Les conseillers en action sociale font un travail de fourmi, presque invisible. Ils sont au plus proche des résidents, dans les sous-quartiers, les rues et les allées d'immeubles». Exemple d'un projet mené en 2004 dans un quartier genevois: le projet «Autour d'une table» visait à inciter des personnes âgées isolées à prendre leur repas de midi avec d'autres au restaurant, accompagnées d'un bénévole. «Beaucoup de personnes ont fini par reprendre du poids», indique Christian Jöhr. Le projet, mené en réseau, a été repris dans plusieurs quartiers. Il contribue à éviter l'isolement social.

A.Th.

A découvrir l'ensemble des projets des UAC sur le site <http://www.ville-ge.ch/uac>

«Le travail social peut disparaître, c'est l'avenir de la solidarité qui compte»

Pour la chercheuse Véréna Keller, les travailleurs sociaux témoignent de la solidarité de l'Etat auprès des personnes en difficulté. La mesure de la qualité de la prestation devrait primer sur la mesure de la relation. Une aide encourageante est plus efficace qu'une aide autoritaire.

Face à l'augmentation du nombre de dossiers, qui pèse de plus en plus lourd sur les budgets de l'aide sociale, le travail social essaye de trouver ses marques. Mais les solutions semblent amener de nouvelles questions. Par exemple, la hiérarchisation des diplômes entre CFC et Bachelor pourrait entraîner une inégalité de traitement des usagers, dans un milieu qui a toujours défendu l'égalité. Et comment réussir la réinsertion quand il n'y a plus assez de travail pour tous? Licenciée en sciences de l'éducation, diplômée en travail social, professeure à la Haute école de travail social de Lausanne et membre du Conseil d'administration de l'Hospice général, Véréna Keller¹⁾ observe le champ social avec la distance nécessaire à un vrai questionnement. Plus que les mutations du travail social, ce qui l'inquiète c'est l'évolution sociétale et les menaces qu'elle fait peser sur la solidarité sociale.

– **Repère social : La volonté de changer le monde qui prévalait dans les années septante semble aujourd'hui dépassée. Il ne s'agit plus que de maîtriser la précarité, disent certains. Qu'en pensez-vous ?**

– **Véréna Keller :** Les années septante, situées dans les Trente glorieuses, étaient une époque plus optimiste, pendant laquelle on avait une perspective de progrès et de changement social... Cette perspective est tombée en panne, pas seulement dans le travail social, mais dans toute la société. La disparition des pays socialistes y est sans doute pour une bonne part. Aujourd'hui, nous devons maîtriser la précarité. Oui, mais comment y arriver? Je crois plutôt que nous la cachons. Les programmes d'insertion en sont un exemple. Ils font croire que le plein emploi est un horizon réaliste et qu'il suffit, pour y arriver, d'inculquer de bonnes habitudes aux personnes au chômage. Mais, ces programmes sont valables dans la mesure où les personnes sont libres d'y participer.

– **Nous assistons à une division du travail dans le sens d'une hiérarchisation des fonctions. Le travailleur social diplômé HES deviendra-t-il un cadre ?**

– Aujourd'hui, la moitié des travailleurs sociaux n'a pas de diplôme et 10% possèdent un titre universitaire non spécifique à l'action sociale. Nous nous trouvons toujours face à une professionnalisation inachevée. Cela dit, nous pouvons effectivement prévoir que les travailleurs sociaux issus des HES deviennent des cadres et que des employés de diverses formations accueillent des catégories spécifiques d'usagers. Il y a déjà des régions où les personnes jugées aptes à retrouver un emploi sont suivies uniquement par des travailleurs sociaux diplômés. Or, le travail

social est soumis à une obligation légale: assurer l'égalité de traitement, sur la base des droits fondamentaux à l'aide. Ma grande crainte est que nous allions vers un travail social à plusieurs vitesses.

– **L'augmentation du nombre de dossiers fait qu'il y a peu de chômage dans le secteur du travail social ... Faut-il y voir un échec ?**

– Il faut tout d'abord se rappeler que les problèmes sociaux trouvent leur origine en amont du travail social. Mais leur compréhension a changé. Dans les années septante, on voyait surtout les difficultés structurelles. Aujourd'hui, tout est ramené à l'individu, qui est tenu pour seul responsable de ce qui lui arrive. Par exemple, on considère le chômeur comme incompetent plutôt que de voir l'assèchement du marché du travail. Ainsi, l'augmentation du nombre de dossiers n'est pas un échec du travail social, mais celui de la société entière. Est en jeu la vieille question de la répartition du travail, des richesses et des libertés. L'écart se creuse entre les riches et les pauvres, ce qui, d'ailleurs, pose des problèmes à la démocratie.

– **Beaucoup de travailleurs sociaux disent souffrir parce qu'ils sont tiraillés entre les contraintes budgétaires et le souci d'aide. Le travail social est-il dans une impasse ?**

– En tout cas, la situation est difficile. Ce n'est pas seulement la volonté d'économiser qui pose problème. Ce qui pèse surtout, c'est que les dossiers se ferment plus difficilement. Avant les années nonante, presque tout le monde jouissait d'une autonomie financière. Aujourd'hui, le chômage et la précarisation de l'emploi font que de nombreuses personnes manquent d'argent. C'est le premier problème. Ensuite, la vision de l'Etat et celle du besoin d'aide ont changé: qui a droit à l'aide et à la solidarité? L'esprit du temps nous amène à croire que chacun est responsable, personnellement, de ce qui lui arrive et que tout le monde dispose des mêmes chances au départ. Cet état d'esprit mine la solidarité, paralyse les travailleurs sociaux et les amène à moraliser et à sanctionner les usagers.

– **La pression est forte dans le sens d'une quantification de l'aide. Comment mesurer l'«art de la relation», qui constitue justement la particularité du travail social ?**

– Le travail social est-il vraiment caractérisé par la relation? C'est un large débat et la question met en difficulté les travailleurs sociaux. Beaucoup de jeunes se forment à ce travail pour la relation. Le sociologue François Dubet parle d'un certain roman-



tisme du travailleur social. Imposer une relation peut se lire comme une prise de pouvoir du travailleur social sur une population donnée, alors que les personnes viennent demander une prestation d'aide concrète basée sur un principe de droit, qu'elle soit d'ordre matériel ou de soutien. Si le travailleur social évitait le piège ou le mythe de la «centralité» de la relation, il s'en trouverait probablement mieux, serait plus efficace et s'économiserait quelques situations de violence et de surmenage. Plutôt que mesurer la qualité de la relation, il vaudrait donc mieux mesurer la qualité de la prestation. C'est une affaire complexe qui touche à la compréhension du problème et à l'objectif du travail social. Il faut commencer par établir des objectifs réalistes. Accompagner ou soutenir sont, par exemple, des objectifs plus réalistes que de réinsérer.

– Justement, les attentes sont importantes en matière de réinsertion. Mais comment réinsérer des personnes qui se trouvent hors du circuit normalisé ?

– Il faut repenser les programmes de réinsertion et les concevoir davantage comme des lieux de rencontre et de soutien. Par ailleurs, la question de la réinsertion ne peut pas être résolue par le travail social. Elle concerne toute la société, et surtout l'économie. Aujourd'hui, il n'y a pas d'emplois pour tous. Le travail salarié et le travail non salarié – qui est assumé par les femmes –, sont mal répartis. Les uns travaillent trop, les autres se retrouvent sans travail. Ce sont des problèmes de structure et d'organisation de la société, qu'il faut tenter de résoudre. Quant au travail

social il peut et doit encourager les personnes en difficulté, les soutenir et leur témoigner ainsi l'appui de la société.

– Le travailleur social doit-il informer l'opinion publique de la réalité du terrain ?

– Je ne pense pas que ce soit au travailleur social d'informer le public, ce ne serait qu'une charge de plus. Il est urgent, en revanche, d'entamer une réflexion sur la répartition des richesses, sur le rôle de l'Etat, sur les inégalités «tolérables», etc.

– On évoque souvent la capacité du travail social à imaginer des solutions là où les voies sont bloquées. Avez-vous rencontré des exemples récents de cette inventivité ?

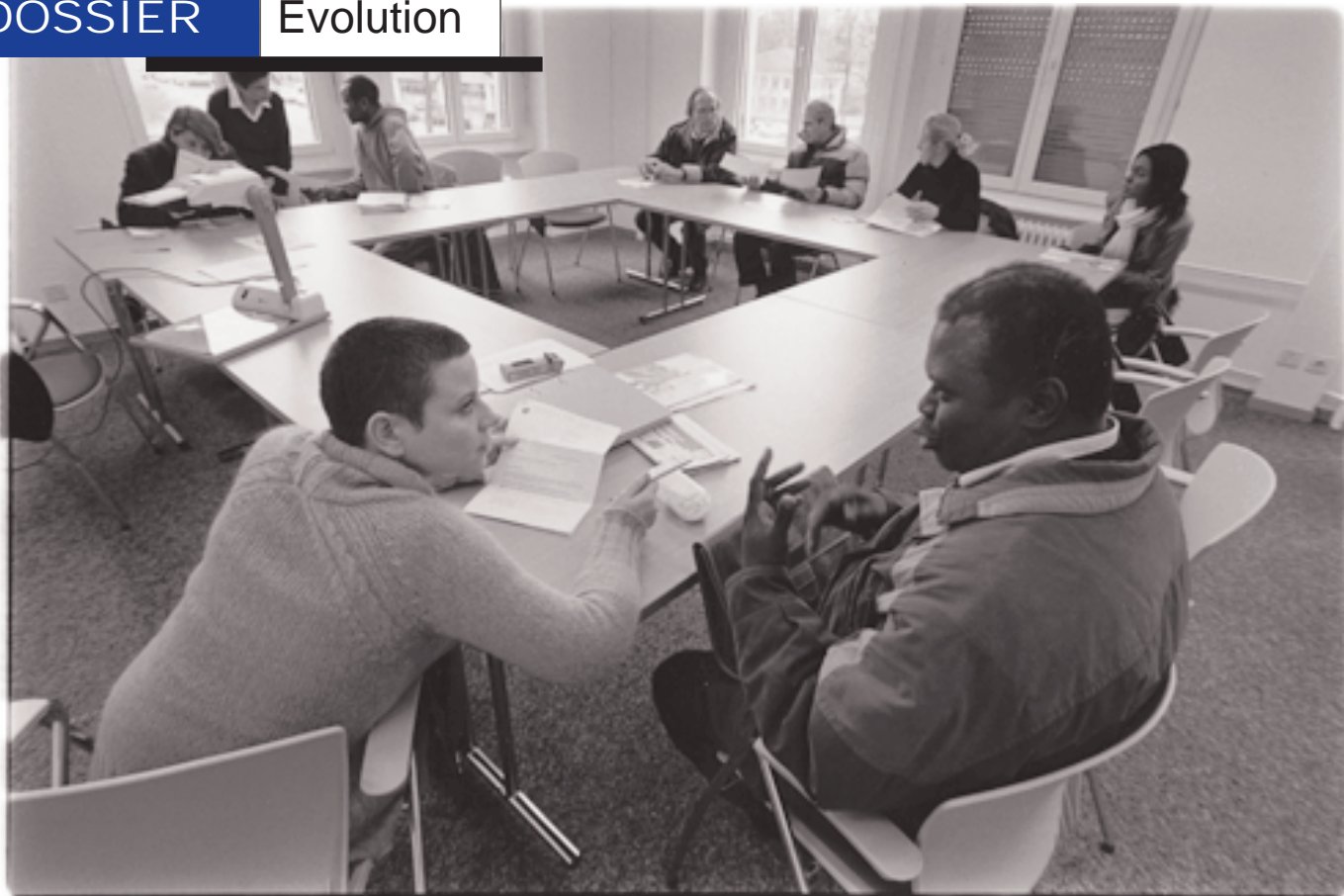
– Je citerais les Assises du travail social, organisées l'automne dernier à Genève. Lors de cette action, des personnes de bords différents se sont rencontrées et se sont posé les mêmes questions. Mais que se passe-t-il après ? Je ne suis pas très optimiste. Le travail social est récent, il peut disparaître. Ce qui m'inquiète davantage, c'est l'avenir de la solidarité, de la protection sociale. Cette cause n'appartient pas aux seuls travailleurs sociaux. C'est à la société tout entière de déterminer qui elle veut aider et comment. Ceci dit, le travail social doit mieux prendre acte qu'il met en œuvre des prestations de l'Etat social. Il peut exécuter sa mission de différentes manières : en imposant son pouvoir de façon autoritaire, ou alors, dans le respect du droit des personnes. C'est évidemment cette seconde logique que je prône. ■

Geneviève PRAPLAN

«Le travail social est-il vraiment caractérisé par la relation ? La question met en difficulté les travailleurs sociaux».

Véréna Keller

1) Véréna Keller a consacré une recherche à la place du travail social dans un contexte de remise en question de l'Etat social et de précarisation du marché de l'emploi. «Aider et contrôler – Les controverses du travail social», Editions éesp, 2005.



Atelier de recherche d'appartements, animé par deux assistantes sociales d'uniLog, un service de la Ville de Lausanne.

Le nouveau travailleur social est une femme apolitique

Les nouveaux travailleurs sociaux sont moins militants que leurs aînés. Au centre de leurs préoccupations : leurs conditions de travail dans une société en crise.

Le nouveau travailleur social est-il une jeune femme, plutôt apolitique, mais très préoccupée par son avenir et ses conditions de travail ? Tirer le portrait d'une nouvelle génération de professionnels n'est pas chose évidente. La féminisation et le rajeunissement des acteurs du social sont des faits que les chiffres permettent de cerner (voir ci-contre). Mais quelles sont les motivations des jeunes à exercer ce type de métier, leur vision du monde, leurs idéologies ? Et, en quoi se démarquent-ils de leur aînés ?

A notre connaissance, aucune étude spécifique n'a été réalisée sur le sujet. D'ailleurs, cette absence de données scientifiques a été invoquée par certains professionnels que nous avons approchés pour qu'ils expliquent leur refus de répondre à nos questions. Ont-ils eu peur du piège des stéréotypes ? Il est vrai, certains clichés ont la vie dure. «L'assistante sociale, c'est toujours la vieille dame

au chignon, l'éducateur, c'est le barbu à sabots, et l'animateur, c'est celui qui a les cheveux longs et la guitare à la main», ironise Didier Cattin, chargé d'enseignement à la Haute école de travail social (HETS) de Genève. Lui-même se méfie des généralisations. Les professionnels qui ont débuté dans les années 1970-80, ne sont pas, selon cet enseignant, uniquement composés de gauchistes et de «post-soixante-huitards». Reste que les jeunes que nous avons interrogés se définissent eux-mêmes comme moins militants que leurs aînés. On sent chez eux un engagement plus «citoyen» que politique ou religieux. A la base de leur vocation, ils évoquent surtout leur travail dans des ONG ou des associations à but caritatif. Un reproche se fait également sentir chez certains «anciens» : les nouveaux venus ne porteraient pas sur notre société un œil suffisamment critique, global, socio-économique. Il est vrai, la critique radicale de la société, qui a fait rage dans les

maisons de quartier des années 1970 (cf. pp. 10-11) n'est plus d'actualité.

«Au niveau politique, je suis très déçue... je n'y crois plus... je suis déçue par la passivité des partis de gauche...», lâche Candice Lavanchy, 25 ans, étudiante en deuxième année à la HETS de Genève. «Si les gens votent plus à droite, c'est que les partis de droite posent les bonnes questions sur la sécurité, le chômage, l'immigration, mais ils apportent de mauvaises réponses», précise cette élève en éducation.

Alicia Carrard, 21 ans, étudiante en deuxième année à Genève, dit ne pas «accrocher à la politique». Cette future assistance sociale vient pourtant d'une famille engagée à gauche et active dans le social. Son intérêt pour la politique est cependant plus marqué que celui de sa collègue. Elle a, par exemple, fait signer les référendums sur les durcissements des lois sur l'asile et les étrangers. Mais Alicia et Candice opposent aux «paroles vaines des politiques» une volonté d'agir dans le cadre de leur future pratique. Pour elles, la politique passe au second plan, sauf lorsqu'elle concerne les décisions qui les touchent de plus près ou qui concernent leur avenir professionnel. Si l'on en croit Nicolas Tschopp, chargé d'enseignement, les étudiants sont au diapason des jeunes d'aujourd'hui: plus sensibles à l'écologie, au développement durable qu'à la politique proprement dite.

De son côté, Lionel Croenne, 30 ans, assistant social à l'Hospice général, à Genève, estime qu'une trop grande politisation du travail social peut constituer un frein à certaines innovations. Avant son entrée dans l'institution genevoise, il y a six mois, il œuvrait à Thonon dans une petite association consacrée aux SDF, en compagnie notamment de deux travailleuses sociales d'une cinquantaine d'années, également militantes féministes. Or, à la moindre proposition, «il fallait toujours faire attention aux droits des femmes» (sic), regrette-t-il. Ce jeune Français souligne l'importance des valeurs qui l'animent dans sa profession: le respect, la tolérance et le partage. Des valeurs judéo-chrétiennes, mais qui, précise-t-il, n'ont plus aucune connotation religieuse, ni spirituelle. Pourtant, il vient d'un milieu catholique de gauche, à Lille, au nord de la France, berceau du socialisme français. Ses premières armes d'animateur, il les a faites au sein d'une aumônerie. Avant ses études, il a aussi été bénévole aux Restos du Cœur et animateur dans une colonie de vacances.

La peur de devenir «théoricien»
«J'ai le sentiment que les élèves sentent ou pressentent que notre société de redistribution s'est cassée», estime Nicolas Tschopp. La nouvelle génération de professionnels est bien consciente que les Trente glorieuses (1945-1975: ndlr) sont derrière elle. Depuis 1990, la crise est bien là et les

inégalités sociales de plus en plus criantes. Pour les étudiants, l'avenir apparaît particulièrement dur. «Beaucoup d'institutions parlent de valeurs, mais en classe, on se disait que ce n'était pas vrai: les institutions travaillent en fonction de leur budget», raconte Candice. Les deux étudiantes semblent être plus au clair sur les difficultés liées à leur avenir que sur des débats politiques qui ne concernent pas leur profession. Elles appréhendent aussi le regard des autres professionnels sur leur futur statut d'ex-HES. «Notre crainte est d'être vus comme des théoriciens», explique Candice Lavanchy. Didier Cattin lui aussi pointe ce problème. «Il y a le fantasme dans les institutions que les HES vont former des cadres de «tête», des ingénieurs du social. Ce n'est pas notre volonté». De son côté, Jean-Daniel Jimenez, une des chevilles ouvrières des Actes du social, organisés à Genève en 2005, défend une formation intellectuelle plus pointue car elle répond à l'évolution de notre société. «Les

«Notre crainte est d'être vus comme des théoriciens»

Candice Lavanchy,
étudiante à l'Institut
d'études sociales

problèmes sont plus complexes et nécessitent donc une multiplicité de clefs de lecture», estime cet enseignant, qui conserve un mandat comme assistant social en psychiatrie.

Comme d'autres enseignants à l'HETS, Jean-Daniel Jimenez regrette d'ailleurs que les étudiants les plus jeunes aient souvent un bagage relativement pauvre sur les fondements de leur métier et de la société. Cette conséquence du rajeunissement des élèves (voir ci-contre) engendre, selon lui, un certain conformisme. En première année, leurs propos relèvent parfois plus du café du commerce que d'une position plus documentée et réfléchie, déplore-t-il. Cette absence de culture politique peut aussi conduire à un isolement des professionnels. «Le travailleur social risque d'être isolé dans son intervention. Ses seuls éléments de comparaison seront sa propre vie. Et ses décisions se feront en fonction de son propre parcours et non sur des bases déontologiques».

«Il faut, dit-il, que le professionnel sente qu'il n'est pas tout seul derrière son bureau avec l'usager. Mais que derrière lui, il y a la société et des choix qui découlent de choix politiques».

Didier Cattin rapporte quant à lui que «les étudiants désirent plutôt travailler dans de petites structures, où il y a une marge d'autonomie plus importante que dans de grosses institutions». Alicia se voit «dans une structure idéale où il y a une grande marge de manœuvre». Le travail hors murs fait rêver bien des futurs animateurs «pour la liberté qu'il procure», constate ce professionnel. Mais d'ajouter: «C'est une liberté très surveillée et les postes y sont très éjectables». ■

Laurent ASSEO

Plus de femmes, plus de jeunes

Le travail social a toujours été majoritairement féminin. Mais depuis une quinzaine d'années, la tendance s'accroît. Jusqu'aux années 1980, il y avait environ 70% femmes contre 30% d'hommes à l'Institut d'études sociales de Genève. Actuellement, la proportion est de 75% contre 25%. Et l'explication d'un tel phénomène reste la même que l'ancienne: historique. Les premières formations d'assistant social en 1918 étaient destinées aux femmes. Et les métiers du social et des soins «demandent de l'attention, de l'empathie, toutes qualités qu'on a attribuées idéologiquement aux femmes, parce que soit-disant plus aimantes, maternelles», analyse Didier Cattin, également responsable des admissions à l'HETS.

On devra attendre 1951, pour voir le premier homme suivre une formation d'assistant social à Genève. Résultat, nombre de foyers vont donc continuer à s'arracher les cheveux pour recruter des hommes et contenir les adolescents en difficulté, avec leurs collègues femmes. On assiste aussi à un rajeunissement des étudiants. Ce phénomène s'explique par les modifications des conditions d'entrée des écoles, avec l'apparition des HES. Avant, les futurs étudiants devaient avoir au minimum 20 ans pour déposer un dossier de candidature, et les formations en emploi pouvaient débiter seulement à partir de 24 ans. Ces deux restrictions ont été abolies. Cela dit, à la HETS de Genève, l'âge moyen des étudiants est de 27-28 ans, ce qui est relativement âgé par rapport à d'autres écoles suisses.

L.A.

Le social en crise redessine son code de déontologie

Un nouveau code de déontologie du travail social est en préparation. Il répond à un besoin de professionnalisation des métiers du social.

Il est devenu banal de constater que le travail social traverse une période de turbulences. Alors qu'une partie des interventions en travail social se voit contestée, de nombreux professionnels cherchent à réaffirmer leur légitimité et réfléchissent aux valeurs fondamentales qui fondent leur pratique. Des références déontologiques existent de longue date. A l'instar d'autres professions, libérales pour la plupart, les professions sociales s'en sont peu à peu dotées, essentiellement par le biais de leurs associations professionnelles.

En tant qu'association faïtière regroupant désormais la majorité des travailleurs sociaux helvètes, AvenirSocial hérite de connaissances et d'expériences particulières en la matière. Elle planche depuis peu sur la création d'un nouveau code de déontologie. Dans un premier temps, un simple «toiletage» aura lieu. A terme, il s'agira de reformuler certains aspects essentiels de ces codes et de répondre à des questions récurrentes en matière de déontologie dans le social. Parmi celles-ci, il en est une fondamentale: faut-il doter les professions sociales d'un code de déontologie ou, uniquement, de principes éthiques? La question ne relève pas, comme on pourrait le penser, de la simple rhétorique. Si on définit, quelque peu grossièrement, l'éthique comme étant l'art de diriger sa conduite et son comportement, on peut affirmer qu'il faut alors s'en tenir à l'élaboration de principes éthiques. La nature même du travail social, multi-forme et hétérogène, impose d'en rester au niveau de principes généraux, déclinables selon les spécificités de l'intervention. C'est la position qu'a adoptée la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) en émettant des propositions pour de tels principes (voir ci-dessous). Ce point de vue est d'autant plus compréhensible que la FITS opère à l'échelon mondial. A ce niveau, il n'est effectivement guère possible de ramener l'éthique à un code devant être appliqué à la lettre sur les cinq continents. Pourtant l'utilisation d'un code de déontologie, au sens de recueil de règles, de devoirs et de responsabilités morales propres à la profession, se justifie au niveau local, suisse en l'occurrence.

Pas de régulation

Le comité d'AvenirSocial a donc opté pour la réédition du Code de déontologie des professionnels du travail social, en y apportant des

modifications. Ce texte contribue à la professionnalisation du travail social. Mais, comme le relève Maria-Luisa Polli, juriste, professeur à la HES de Fribourg et membre du comité national d'AvenirSocial, on ne peut toutefois pas encore parler de véritable code au sens où on l'entend pour les professions libérales. «La pratique des travailleurs sociaux n'est pas soumise à une régulation et un contrôle par les pairs qui pourraient, par exemple, sanctionner, interdire de pratique ou exclure ceux-ci du corps professionnel. Les professionnels du social ne sont pas détenteurs de titres protégés et ils agissent généralement en tant qu'agents employés par des institutions privées ou publiques. Ce dernier aspect permet de comprendre la confusion souvent constatée entre la notion de secret professionnel (propre à certaines professions libérales) et de secret de fonction, auquel les travailleurs sociaux employés dans le service public sont soumis».

Un pouvoir limité

Autre question incontournable, celle du suivi et du contrôle de l'application d'un tel code. Pour cela, AvenirSocial a mis en place depuis 2003 une commission d'éthique. Suite à la fusion déjà évoquée, elle va donc devoir plancher sur une refonte du code de déontologie, pour prendre en compte les spécificités de chaque profession. Assistant social aujourd'hui à la retraite, Jean-Pierre Freymond est membre de cette commission. Il confirme l'importance de disposer d'un code qui ne soit pas seulement un beau texte, mais qui puisse représenter l'ensemble des professions du travail social. Il y voit aussi un vecteur important pour la reconnaissance du travail social auprès de ses partenaires et du public: «Les gens s'attendent à ce qu'un travailleur social ait une solide éthique, fut-elle tacite». Mais, même avec un «beau texte», comment définir concrètement les contours et les limites de la déontologie professionnelle? Jean-Pierre Freymond confirme que la commission est consciente de ces difficultés. Récemment, elle a été sollicitée pour statuer sur le cas d'un professionnel qui a détourné des fonds et usé de pressions envers sa pupille, dans le cadre d'un mandat de tutelle. Outre les aspects pénaux, quelles conséquences pourrait avoir cette affaire?

Membre d'AvenirSocial, le professionnel en question en a d'ores et déjà été exclu par le comité.

1) AvenirSocial groupe désormais les membres de la Fédération suisse des travailleurs et des travailleuses de l'éducation sociale (FERTES), de l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS), de l'Association des éducateurs spécialisés (ASES) et de l'association suisse alémanique SBVS (association des pédagogues sociaux).



Eduardo Montero, après un entretien individuel. Service de l'Information sociale, Ville de Lausanne.

Mais l'association n'ayant pas autorité pour octroyer le droit de pratiquer évoqué plus haut, ni qualité pour contrôler l'application ou sanctionner les manquements en matière de déontologie professionnelle, elle ne peut guère prendre d'autres mesures.

Toutefois l'exclusion de l'association professionnelle n'est pas anodine. Elle indique que, face à une attitude condamnable d'un point de vue déontolo-

gique, les travailleurs sociaux ne sauraient «se contenter d'un blâme, en grommelant dans leur coin», comme le résume Jean-Pierre Freymond. Incidemment, cela devrait permettre de constater qu'«ils ne laissent pas passer n'importe quoi sans réagir». C'est probablement un bon moyen de renforcer leur crédibilité, tout en rappelant à tous l'importance d'un code de déontologie. ■

Philippe AUDERGON

Pour aller plus loin :

- Le code de déontologie des professionnels de l'action sociale peut toujours être commandé auprès d'AvenirSocial, à Berne : tél. 031 382 28 22 www.avenirsocial.ch
- On peut télécharger la «Proposition finale pour un nouveau document d'éthique – L'Éthique en travail social, déclaration de principes» à partir du site de la FITS : www.ifsw.org
- Intéressant aussi à consulter, le site Internet de l'AVTES comprend une partie qui traite de l'éthique, avec de nombreuses références et des liens : www.avtes.ch

A lire :

- «Comment faire pour bien faire?» Fuchs Eric, éditions Labor et Fides Genève, 1995
- «Éthique et travail social», Bouquet Brigitte, éditions Dunod, Paris, 2003
- «L'éthique de la discussion et la question de la vérité», Habermas Jürgen, éditions Grasset, Paris, 2003

Le code en bref

La version actuelle du «Code de déontologie de l'association suisse des professionnels de l'action sociale» date de 1999. Les membres de l'association s'engagent à l'observer, et les autres professionnels sont invités à le faire. Morceaux choisis :

- [Le code] énonce les principes et obligations éthiques et professionnels applicables dans l'exercice de la profession [...].
- Il fixe les lignes de conduite à observer dans les domaines où le droit en vigueur ne prévoit pas de règle précise ou s'il n'est pas suffisamment et ponctuellement détaillé.
- Il a pour objectif de déterminer et de garantir la qualité de la pratique professionnelle selon des critères arrêtés par les professionnels [...] eux-mêmes.
- Les professionnels de l'action sociale respectent la personnalité et la dignité de chaque être humain [et] s'abstiennent de toute forme de discrimination [...].
- Ils résistent à toute tentative de pression allant à l'encontre des objectifs [...] de leur activité.
- Ils exercent leur activité en tenant compte des ressources à disposition [...].
- Ils mènent une réflexion permanente [...] sur le rôle qu'ils ont à jouer.
- Ils encouragent leurs clients à assumer leurs droits et obligations [...].
- Ils s'engagent à observer le secret professionnel [...].
- Ils ne dénoncent pas leurs clients [...].
- Ils collaborent avec d'autres spécialistes [...].
- Ils participent à la définition d'objectifs et collaborent au développement de l'institution [...].
- Ils apportent leur contribution à la suppression des injustices sociales [...].

Comprendre la mécanique de l'expulsion

Les locataires qui ne paient pas leur loyer s'exposent à l'expulsion. Les commissions de conciliation offrent cependant une certaine protection aux habitants en retard sur leurs factures.

L'article 257 d du code des obligations (CO) indique à quelles conditions le bailleur est autorisé à résilier le contrat de bail avant son échéance, pour défaut de paiement du loyer. Le locataire qui ne paie pas son loyer, même s'il ne s'agit que d'un seul mois, ou qui ne s'acquitte pas des frais accessoires échus (charges, notamment), est «en demeure». Cela signifie que ce retard permet au bailleur de fixer par écrit un délai de paiement et de signifier au locataire qu'à défaut de paiement dans les temps, il résiliera le bail. Pour un logement, la période est d'au moins dix jours. Si, après cette échéance, le paiement n'a pas été réalisé, le bail pourra être résilié moyennant un délai de congé d'au moins trente jours pour la fin du mois. La mise en demeure du locataire a pour importante conséquence de le priver de toute possibilité d'obtenir une prolongation de son bail (art. 272 a CO). A moins de payer le loyer en retard dans le délai imparti, le locataire se retrouve alors dans une situation très inconfortable, puisqu'il ne lui reste que très peu de moyens légaux de s'opposer à la fin du contrat. Il peut, par exemple, invoquer la «compensation» avec une créance qu'il pourrait avoir à l'encontre du bailleur. C'est le cas par exemple si le locataire a consigné son loyer parce qu'il estime que des travaux indispensables n'ont pas été réalisés chez lui. Il doit toutefois faire valoir cette objection avant que la résiliation soit effective, soit avant l'échéance du délai de paiement. Si aucune objection valable, ni aucun paiement n'est survenu avant la fin de ce délai, le bail peut être résilié.

Perte du statut de locataire

Lorsque la résiliation du bail est entrée en force, le locataire qui occupe toujours les locaux a perdu son statut de locataire: le bailleur réclame non plus le paiement du loyer, mais une indemnité pour occupation illicite, du même montant. Le cas échéant, le bailleur réclamera cette indemnité devant les tribunaux et par la voie des poursuites. Elle correspondra aux loyers non encaissés entre le moment de la fin prématurée du contrat de bail et

celui où, une fois les locaux évacués, le bailleur pourra objectivement relouer le logement.

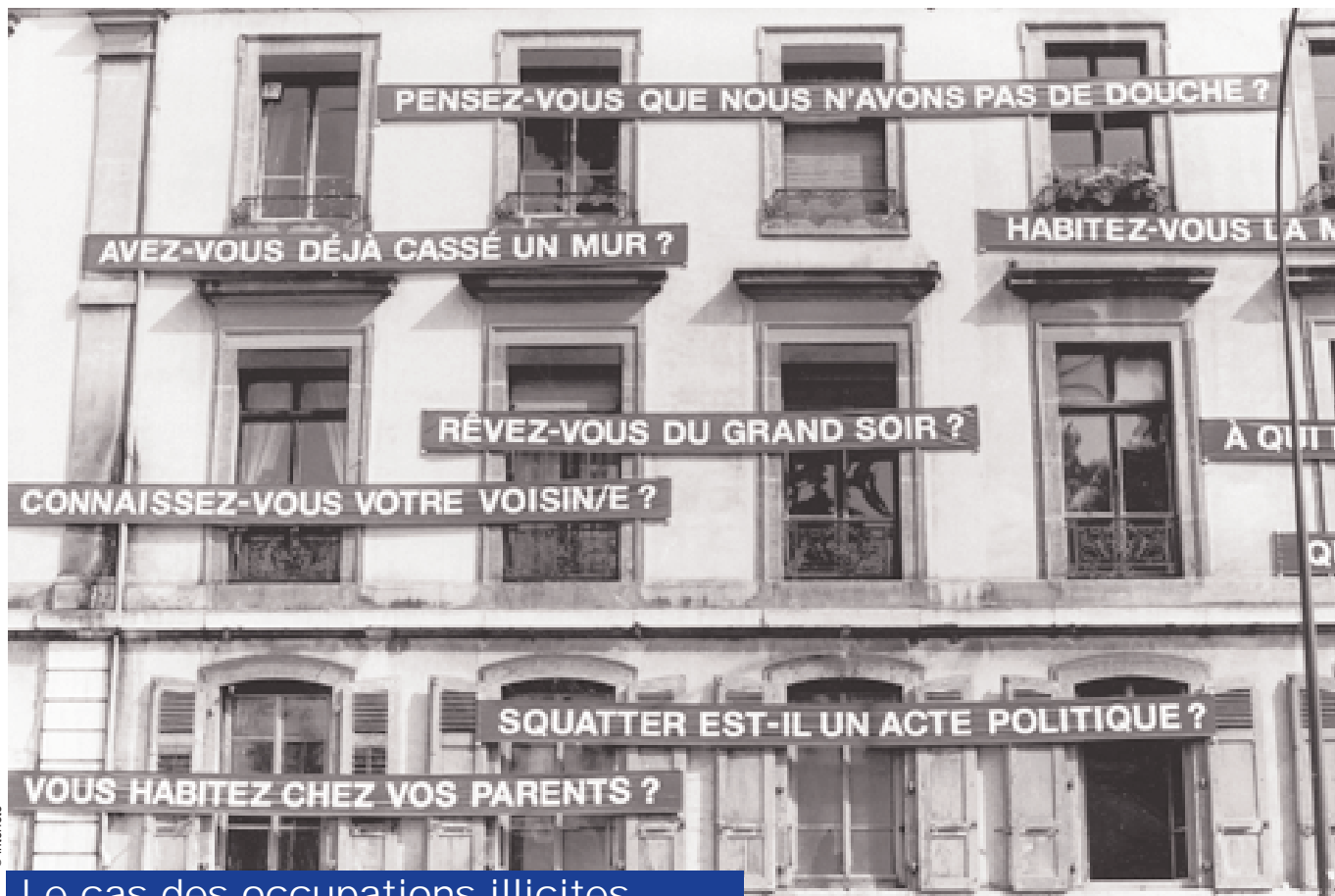
Avec l'entrée en force de la résiliation du bail, le bailleur ne manquera pas d'exiger la libération des locaux. Il n'est cependant pas autorisé à faire directement appel à la police ou à une entreprise privée, mais doit obtenir un jugement d'évacuation.

La procédure d'expulsion est partiellement réglée par le droit fédéral, art. 274 g CO. Grâce à cette exigence procédurale, le locataire dispose d'une protection supplémentaire, puisque la demande est déposée devant l'autorité compétente en matière de conciliation. Celle-ci examine la validité du congé et s'efforce de trouver une solution respectueuse des intérêts de chacun. Chaque canton doit avoir instauré une telle autorité. Dans les cantons du Valais, du Jura ou de Fribourg, des commissions de conciliation ont ainsi été instituées, alors que le canton de Vaud a chargé les préfectures de district de cette tâche.

La cas genevois de la «section sociale»

Le canton de Genève a instauré, au sein de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, une section des affaires sociales. Les personnes de condition modeste susceptibles de trouver de nouveaux moyens de subsistance, d'obtenir une aide provisoire ou durable ou tout autre moyen de faire face à leurs principales factures, peuvent ainsi espérer pouvoir rester dans leur logement.

Le locataire est invité à préparer un plan de désendettement, en justifiant de ses revenus, de ses dettes et des paiements qu'il a déjà effectués. Si la proposition apparaît d'emblée irréalisable, une solution de relogement est demandée au bailleur. Si la proposition du locataire est crédible, la Commission favorise le maintien dans le logement. Le juge propose alors une mise à l'épreuve pendant un certain temps – de l'ordre de six mois à un an – avant de convoquer à nouveau les parties. Si les engagements pris ne sont pas tenus, l'affaire est «non conciliée» et le bailleur obtient que le litige soit porté devant le Tribunal de jugement, autrement dit le Tribunal des baux et loyers, qui



© interfoto

Le cas des occupations illicites

Les locaux peuvent aussi avoir été occupés dès le début de manière illicite. Dans cette hypothèse, il ne s'agit plus de droit des contrats. En effet, les squatters n'ont en principe pas conclu de bail avec le propriétaire du logement qu'ils occupent. Souvent, ils revendiquent l'occupation – illicite au plan juridique, puisque les lieux ne leur appartiennent pas et qu'aucun accord n'a été conclu avec le propriétaire – au nom de l'action politique qu'ils mènent. Par exemple, la dénonciation de la spéculation pratiquée par le propriétaire, qui laisse volontairement vides des locaux dans l'espoir d'une montée des prix. Ou la nécessité sociale de trouver des logements bon marché et communautaires. Il ne peut néanmoins être mis fin à de telles occupations par le simple recours à la force. Sauf le cas de la plainte pour violation de domicile, qui implique une réaction relativement immédiate du propriétaire de l'immeuble occupé et permet au Ministère public d'ordonner l'évacuation par les forces de police, le propriétaire d'un logement squatté doit d'abord agir en revendication devant un Tribunal. Ce n'est qu'après l'entrée en force du jugement qu'il pourra réclamer l'évacuation des lieux.

FRV

Les habitants de Rhino, le plus vieux squat de Genève, sont sous la menace d'une expulsion.

prononce l'évacuation. Le jugement d'évacuation devient exécutoire lorsque toutes les voies de recours sont épuisées. Le bailleur peut alors demander l'ouverture de la procédure d'exécution du jugement. Il s'adresse au Procureur ou à l'autorité cantonale chargée de cette tâche, qui y donne suite en notifiant l'évacuation au locataire, qu'il convoque par courrier et par voie d'huissier. A Genève, la date de l'évacuation est fixée par le Procureur général en présence de l'intéressé, du service d'évacuation de la police, d'un représentant de l'Hospice Général et d'un membre de l'office du logement social. A ce stade encore, toute issue, telle qu'un relogement possible, est examinée. S'il existe ne serait-ce qu'une solution temporaire de relogement, l'expulsion est prononcée! Mais le Parquet dispose d'un pouvoir de décision «sur opportunité», qui lui permet de surseoir à l'exécution du jugement. Il le fera si l'expulsion a pour effet de jeter une famille à la rue... Cela dit, la loi ne

prévoit pas de période de protection liée à la saison froide ou à la présence d'enfants en bas âge. Une expulsion peut donc être ordonnée même en plein hiver. Enfin, lorsque l'expulsion est prononcée, le locataire dispose d'un bref délai pour quitter les lieux. A défaut, la police intervient. En l'absence du locataire, elle dépose les biens de celui-ci dans un garde-meuble, ce qui fait l'objet d'une publication dans la feuille d'avis officielle.

Enfin, la procédure d'évacuation d'un logement est également suivie lorsque le bail a pris fin pour d'autres motifs légaux. C'est le cas si votre bail a été résilié dans le délai ordinaire, après épuisement de toutes les possibilités d'en prolonger la durée. C'est le moment de relire votre contrat. ■

Francine RIEKER VARIN



© STRATES / Bertrand Rey pour Repère Social

Fatima-Zahra, Miss Handi-culture 2005.

Pour un autre regard

Fatima, handicapée physique, a gagné un concours de beauté organisé par l'association Handi-culture. Rencontre avec la lauréate.

Affronter le regard d'autrui est souvent difficile lorsque l'on est porteuse d'un handicap physique. C'est comme si la séduction était tabou. C'est pourtant le défi que s'est lancé Fatima-Zahra El-Idrissi El-Hassani en participant au concours 2005 de Miss Handi-culture. L'élection a eu lieu le 18 novembre à l'hôtel Noga Hilton (Genève). «Encore la veille du concours, j'étais à deux doigts de renoncer, confie la lauréate. Mais j'ai reçu le soutien de quelques amis proches». Frank Hanchin, par exemple : «C'est une belle femme qui mérite qu'on la regarde autrement que comme une handicapée». Elle a aussi demandé l'avis d'Isabelle, une voisine et amie : «Fatima-Zahra avait connu un déboire important. Avec sa formation en gemmologie, elle espérait travailler dans une bijouterie, mais un employeur a refusé de l'embaucher à cause de son handicap. J'ai apprécié l'esprit du concours et j'ai approuvé sa participation». Cependant la fille de Fatima était très réticente quant à la participation de sa mère. Cette adolescente, inscrite dans un club de foot et qui pratique la danse orientale, redoutait les commentaires de ses copains d'école. «J'avais peur de l'inconnu du monde du spectacle. Je craignais la médiatisation et je ne voulais pas que la photo de ma mère paraisse dans le journal.

Mais pour finir c'était une bonne expérience, qui montre que les handicapés ne sont pas à part. Maintenant, je suis fière de ma mère, fière de son courage. C'est comme si ça m'était arrivé à moi !»

Une intensité grave

Fatima-Zahra est réservée, plus habituée à faire face à une vie difficile qu'à exprimer ses sentiments. «Recevoir le prix a été une surprise, je ne pensais pas être choisie. Lors du défilé de présentation des robes, j'étais crispée, j'avais peur de me montrer, de risquer une chute». Elle a en effet défilé sans sa canne, en boitant le moins possible. Il émanait d'elle une intensité grave. C'est sans doute ce rayonnement intérieur et non seulement sa beauté physique qui a touché le jury. «Mes amies ont été ravies, continue-t-elle. Et ma fille aussi, finalement ! Mon compagnon est fier de moi, même s'il n'est pas venu à la soirée».

Ce prix a-t-il changé des choses ? Isabelle : «Je la sens plus sûre d'elle. La préparation au concours a été l'occasion de rencontrer d'autres femmes qui se battent, malgré leur handicap. Voir d'autres personnes dans la même situation relativise son propre cas et permet de sortir du sentiment de victime. Elles ont mis ensemble leur courage. Lors de la soirée au Noga Hilton, elles étaient impressionnantes de détermination. Elles rayonnaient. On pourrait se dire : mais que veulent-elles ces nanas ? Eh bien, elle en veutent !»

En effet, suite à une forte fièvre à l'âge de 5 ans, Fatima-Zahra a eu les deux jambes paralysées depuis la taille. L'une de ses jambes s'est développée normalement mais l'autre est restée faible. Une «orthèse», une armature qui prend toute la jambe, lui permet de marcher. Elle claudique et sollicite beaucoup l'autre jambe qui va aussi s'affaiblir. Une forte et douloureuse scoliose s'est développée avec le déséquilibre des jambes. C'est donc un grand pas que cette femme a accompli. Elle a fêté ses 40 ans quelques jours après son élection. Née au Maroc, elle a grandi dans un milieu familial ouvert. Son père était enseignant en théologie musulmane. Après son année de bac, elle file en Turquie pour apprendre la langue, puis vient s'établir à Genève où elle entame des études de langue et de commerce mais ne les termine pas. Après la naissance de sa fille, elle étudie la gemmologie.

La présidente de l'association Dalila Vionnet, également handicapée, conclut : «Nous voulons changer le regard porté sur les personnes handicapées, obliger les gens à nous regarder sans gêne. Il est vrai que les douleurs, les malformations, les difficultés à se mouvoir sont là. Mais ce n'est pas tout, nous sommes fortes. Habituées aux projecteurs des salles d'opération, aux blouses blanches et aux draps de l'hôpital, nous voulons nous montrer sous les projecteurs du podium vêtues de robes de soie».

Hélène ASSIMACOPOULOS

Association Handi-culture
p.a Dalila Vionnet, présidente
70, av. du Lignon.
1219 Le Lignon
Tél. 079 677 25 90

Intégrer le débat sur la définition de la maltraitance



Les manières d'appréhender la maltraitance enfantine divergent selon les études et les pratiques.

Ces différences sont normales et le débat ne devrait pas buter sur elles, écrit Claude Voelin.

Mi-janvier 2006, l'auteur d'une tribune libre parue dans un quotidien proclamait : «Nos enfants sont moins maltraités qu'on ne le prétend». Un mois plus tard, dans ce même quotidien, l'une de ses collègues défendait une position contraire, dans une mise au point intitulée : «Il est inadmissible de banaliser la maltraitance envers les enfants». Le premier auteur tirait ses informations de deux enquêtes récentes réalisées à Genève. La seconde prise de position s'appuyait sur la difficile réalité sociale de notre époque et sur «le sentiment d'une majorité de professionnels... que la maltraitance est en progression».

Ces deux points de vue sont largement représentés chez les professionnels de l'enfance aussi bien que dans les enquêtes de prévalence. La première question qui vient à l'esprit est peut-être : qui a tort ? qui a raison ? C'est une question trop simple. Évaluer l'ampleur de la maltraitance, à la suite d'une enquête ou dans le cadre d'une riche expérience professionnelle, bute sur deux conditions préalables : les sources des enquêtes chiffrées, et les définitions que l'on se donne de la maltraitance.

Le problème de la source d'information est connu : à qui faut-il s'adresser pour recueillir des chiffres ? Est-on certain d'avoir contacté toutes les institutions (services sociaux, hôpitaux, police...) susceptibles d'enregistrer des signalements de mauvais traitements ? Et si on l'a fait, comment évaluer le «chiffre noir» qui représente les cas qui ne sont signalés à personne ?

La question de la définition est tout aussi délicate. On définit communément la maltraitance moins par des «actes» que par leurs «effets», qui, selon le rapport fédéral de 1992, par exemple, sont assimilés à «des atteintes à la santé physique et psychique, des arrêts de développement, des invalidités et parfois la mort». Pour illustrer ces cas, on évoque néanmoins des «actes», le plus souvent extrêmes : carences éducatives graves, brûlures à l'aide de cigarettes, viols, etc. Mais il n'existe pas de catalogue exhaustif des actes de maltraitance. Certains actes peuvent avoir, ou non, les effets mentionnés, selon la situation et les enfants concernés.

Une définition est «juste» si elle est utile

Une définition n'est jamais juste ou fautive. Elle est bonne si elle est utile à celui qui s'en sert. Il est normal que l'on s'appuie sur des définitions différentes, selon qu'on se livre à une enquête de prévalence, à une enquête sociale à la suite d'un signalement, ou selon qu'on est thérapeute ou magistrat. Les différences importantes qu'on trouve d'une enquête à l'autre¹⁾ peuvent provenir de définitions différentes retenues par leurs auteurs. Le thérapeute s'intéressera davantage au sens que son client confère à l'acte maltraitant à partir de son mal-être actuel; le magistrat se référera aux articles du code pénal qui fondent sa démarche.

Tous, cependant, sont confrontés à la question des limites. Cette question se pose en particulier quand il s'agit de savoir si un enfant est en danger ou non. Si c'est le cas, la loi (en tout cas la Loi vaudoise sur



© Silvano Prada

la protection des mineurs) oblige le département concerné à prendre les mesures de protection nécessaires. Mais comment savoir si un enfant est en danger, lorsqu'une maltraitance n'est pas (ou pas encore) avérée ?

La notion d'enfant en danger est des plus floues, entre celle d'enfant à risque, qui se définit en termes de probabilités d'être maltraité dans le futur²⁾, et celle d'enfant maltraité, où l'état de danger est déjà dépassé. C'est à l'enfant en danger que les professionnels sont confrontés quotidiennement : faut-il intervenir pour prévenir la survenue plus ou moins probable de la maltraitance ou peut-on attendre encore ? Pour évaluer la situation, les professionnels peuvent en référer à leur expérience, qu'ils partagent avec leurs collègues. Ceci laisse une grande place aux subjectivités de chacun et aux cultures propres aux lieux de travail. Lorsqu'ils sont appelés à donner leur avis sur «la maltraitance aujourd'hui», selon les cas ils peuvent arguer du ressenti des professionnels (base de l'argumentation avancée dans le second des articles mentionnés au début). Ou, au contraire, comparant le présent au passé avec les lunettes du présent, ils peuvent affirmer que ce n'est pas la maltraitance qui augmente, mais les limites de la tolérance qui se déplacent (premier des deux articles cités). Ces deux points de vue sont plus complémentaires qu'antagonistes. Il est important de le dire et de le montrer, pour éviter que l'on bute sur de faux malentendus. ■

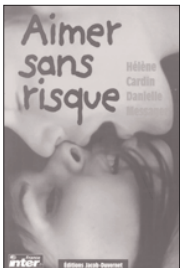
Claude VOELIN est professeur de psychologie à l'Université de Lausanne. Il y dirige un nouvel Observatoire de la maltraitance envers les enfants.

- 1) D'après une revue de plusieurs enquêtes, publiée en 1993, entre 7 et 36 % des femmes auraient eu à subir des abus sexuels durant leur enfance : la différence de 7 à 36 n'est pas négligeable !
- 2) Un enfant à risque a une probabilité plus grande d'être maltraité qu'un enfant tout-venant, de par son appartenance à un groupe reconnu à risque, comme, p.ex., les enfants qui naissent avec un handicap, les prématurés, etc.

Le Centre de documentation du Planning familial (cifern) présente ses acquisitions 2004-2005

Aborder la vie sexuelle
Guide d'accompagnement
Catherine Manes; Catherine Revault-Chapard
[s.l.] : Casteilla, 2005, 79 p.
(documents pour débattre)

Aimer sans risque
Les jeux de l'amour sans le hasard
Hélène Cardin; Danielle Messager; Isabelle Hoppenot (collab.)
[Paris] : Jacob-Duvernet, 2005, 199 p.



Avorter aujourd'hui
Trente ans après la loi Veil
Olivia Benhamou
[Paris] : Mille et une nuits, 2004, 215 p.

Les bébés, nous les avons tant cultivés !
Dominique Rateau et Marie-Odile Nemoz-Rigaud (coord.)
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 169 p.
(spirale; 35)

Centre de documentation

Planning familial (cifern)
Boulevard de la Cluse 47
CH-1205 Genève
Tél. +41 (0)22 372 55 00
Fax +41 (0)22 372 53 15
www.hug-ge/planning familial

Le bonheur d'être mère
La grossesse après 35 ans
Michel Tournaire
Paris : Odile Jacob, 2005, 297 p.



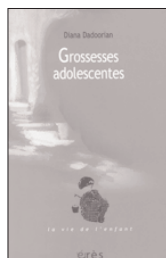
La création du planning familial en Suisse romande
Sabine Corpataux
Fribourg : Université de Fribourg, 2005, 25 p.
Note : travail de séminaire, chaire d'histoire contemporaine

Dans la famille... Je demande le père
Jean-Claude Huret et al.
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 115 p.
(mille et un bébés. Du côté des parents)

La dépendance amoureuse
Quand le sexe et l'amour deviennent des drogues
François-Xavier Poudat
Paris : odile jacob, 2005, 193 p.

Le deuil de maternité
Muriel Flis-Treves
[Paris] : Calmann-Levy, 2004, 165 p.

Grossesses adolescentes
Diana Dadoorian
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 132 p.
(la vie de l'enfant)



Je me prépare à accoucher
Beatrice Baby
Paris : Hachette pratique, 2005, 63 p.

Les maternités précoces dans les pays développés
Problèmes, dispositifs, enjeux politiques
Anne Daguerre et Corinne Nativel
Bordeaux : Institut d'études politiques, 2004, [52 p.]

Mère et fils
Alain Braconnier
Paris : Odile Jacob, 2005, 328 p.

Les mères
Maryvonne Barraband et al.
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 142 p.
(la lettre de l'enfance et de l'adolescence : revue du grape; 59)



Naissance et fantasme de mort
Josette Fort
Paris : l'Harmattan, 2005, 255 p.
(sexualité humaine)

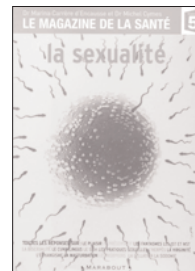
Le nouvel art de la sage-femme
Science et écoute mises en pratique
Leshley Ann Page (coord.); Patricia Percival (collab.)
Paris : Elsevier, 2004, xix, 418 p.

Paroles d'avortées
Quand l'avortement était clandestin
Xavière Gauthier
[Paris] : éd. de la Martinière, 2004, 303 p.

La peur de la séparation
De l'enfance à l'âge adulte
Daniel Bailly
Paris : Odile Jacob, 2005, 218 p.

Pour être de meilleurs amants
Quand l'harmonie entre les corps conduit à l'harmonie entre les êtres
François Parpaix
Paris : Laffont, 2004, 206 p.
(réponses)

La sexualité
Marina Carrere d'Encausse; Michel Cymes
[Allleur] : Marabout, 2005, 128 p.
(le magazine de la santé)



Un temps pour les femmes
Michèle Lachowsky
Paris : Odile Jacob, 2005, 237 p.

Unité mobile de soins communautaires (umsco)
Un modèle d'accès aux soins pour les plus démunis à Genève
Hans Wolff
Genève : IMSP; HUG, département de médecine communautaire, 2004, 55 p.

La vie avant la vie
L'anténatal
Paul Cesbron (coord.)
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 186 p.
(spirale; 36)

«Acteurs de l'insertion»

Comment aider les personnes exclues du monde du travail à trouver un emploi quand il n'y en a pas ? La France connaît des situations particulièrement difficiles, avec un taux de chômage ancien, qui dépasse de plus de deux fois celui de la Suisse. Pourtant, des solutions existent. Ce livre explore la piste de la réinsertion par l'économie. Marc Edouard est formateur en communication et en relations humaines. Sabine Verhaegen est directrice de Ménage service, à Amiens. Des salariés, des accompagnateurs, des spécialistes y rendent compte de leur expérience et de leur pratique. Installée à Amiens depuis 1985, l'association reçoit environ 150 personnes par années. Une vingtaine de collaborateurs s'occupent de la bonne marche de l'entreprise et de l'accompagnement des salariés. Ces derniers reprennent contact avec le monde du travail en acquérant des compétences et des qualifications. Ils deviennent des salariés conscients de leurs devoirs, conscients aussi de leurs droits, grâce à une démarche de «remise en confiance». Leur service est reconnu par ceux qui les emploient. «J'ai besoin d'eux et ils ont besoin de moi», raconte Déolinda. Cela m'a permis de m'ouvrir aux autres».

GPr

«Le savoir silencieux des générations»

Voilà un livre étonnant, qui nous fait voyager dans le temps ! Olivier Tamarcaz, travailleur social responsable de formation au secrétariat romand de Pro Senectute, nous entraîne en dix chapitres éclectiques, dans l'alchimie intergénérationnelle. Il nous offre sa vision humaniste et poétique sur le mouvement des générations, sur le passage et la transmission de savoirs qui, en devenant des repères, permettent aux jeunes de se construire. «Le côtoiement des générations est garant du progrès et de l'équilibre social dans le mesure où il permet d'éviter tant l'écueil des révolutions intempestives que celui de l'immobilisme», commente Claudine Attias-Donfut dans la préface. Le livre s'ouvre par un plaidoyer de l'interdépendance et de l'entraide. Ailleurs, le formateur plaide pour l'émotion, la dimension intérieure, l'identité profonde de nos vies, qui risquent d'être aspirées par la norme sociale économique, productiviste. Pratiquer «l'écriture de soi» – la rédaction de son récit de vie et de ses souvenirs – permet une relecture des événements passés et une transmission à ceux qui suivent.

L'auteur donne aussi à goûter la saveur du passage entre les générations en racontant, par exemple, le clafoutis préparé par sa mère dans la plaque à gâteau héritée de grand-maman. Savouré par la fille d'Oliver Tamarcaz, ce dessert suscite la remémoration et le récit de la grand mère à sa petite-fille, qui devient à son tour témoin. Un chapitre aborde le «mentorat», cette relation transitionnelle qui fait le pont entre les générations, qui crée des liens et vise à favoriser l'intégration. Cette méditation sur le temps, l'âge et les générations est rafraîchissante.

HA

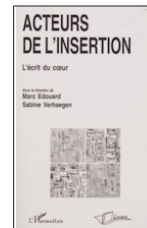
«Ne touche pas à tes vieux»

L'ouvrage de Véronique Gavillet, éducatrice sociale, et Laurence Grandrieux, animatrice socioculturelle, traite d'un sujet tabou : la maltraitance des personnes âgées. Il vise à «briser le silence» et à sensibiliser politiques, professionnels et citoyens sur un problème qui pèse «lourdement sur le quotidien de bon nombre de personnes âgées». Un premier tour d'horizon offre un tableau synoptique de la maltraitance : définition, formes, typologie des victimes et des «abuseurs». Suit un éclairage plus approfondi de la place réservée aux vieux par la société. Certaines attitudes créent un terrain propice au développement de la maltraitance : «Les vieux coûtent cher et ne servent à rien... La survie du vieillard prend l'allure d'une anomalie lorsqu'il...impose sa maladie, son handicap et sa dépendance à son entourage».

Selon les deux auteurs, les décisions politiques ont un impact direct sur la maltraitance familiale des vieux. «Un des défis de ces prochaines années sera de réfléchir et de décider davantage en fonction de la population âgée, population qui ne fait que croître et prendre de l'importance». Le chapitre cinq fait l'état des lieux du réseau de prise en charge du problème à Genève.

Le titre de l'ouvrage semble inviter le lecteur au «procès» pur et simple des familles maltraitantes. En fait, celles-ci semblent se retrouver bien seules – victimes à leur tour – dans la prise en charge des personnes âgées. Épuisée et dépassée par la relation d'aide, la famille «reçoit peu d'attention ou de considération de la part des décideurs de politiques et d'actions sociales... L'écouter et l'informer le plus tôt possible sur les risques de maltraitance, constituerait une importante démarche anti-maltraitance, peut-être même la plus signifiante».

ATh



«Acteurs de l'insertion»
L'écrit du cœur
Sous la direction de [Marc Edouard](#) et [Sabine Verhaegen](#).
Paris : L'Harmattan, 2005,
274 pages.

«Le savoir silencieux des générations»
[Olivier Tamarcaz](#)
Sion, INAG-IUKB 2005
175 p.

«Ne touche pas à tes vieux» Regards sur la maltraitance familiale des personnes âgées
[Véronique Gavillet](#) et [Laurence Grandrieux](#)
Genève : ies éditions,
No 5, 2006, 147 p.

SOCIAL

Les placements éthiques progressent

Les fonds éthiques, appelés aussi investissements socialement responsables (ISR), connaissent un succès grandissant, bien qu'ils restent encore très marginaux. En juillet 2005, on comptait en Europe 375 fonds de ce type, soit une hausse de 6% en un an. Les actifs totaux s'élevaient à 24,12 milliards d'euros, soit une augmentation de 27% par rapport à juillet 2004. Ces placements tentent de concilier le rendement et les valeurs sociales ou écologiques.

Le *Courrier*, 30/01/06

Caritas propose des guichets sociaux

Caritas encourage les villes et les cantons à ouvrir des guichets sociaux pour freiner l'explosion des coûts sociaux. Les personnes qui ont besoin d'aide s'adresseraient toutes au même endroit, elles n'auraient plus besoin de courir d'une administration à l'autre. Par ailleurs, les institutions sociales pourraient collaborer de façon plus étroite pour rechercher des solutions dans les dossiers individuels complexes.

Le *Temps*, 28/01/06

Belle année pour les caisses de pension

Les caisses de pension sortent d'une année exceptionnelle, selon l'Association suisse des institutions de prévoyance. Les résultats 2005 sont les meilleurs depuis cinq ans. Cette bonne performance est due surtout à la hausse des cours de la bourse et du dollar. L'an dernier, les actions et les obligations formaient toujours la majeure partie du portefeuille des caisses de pension avec 80% des investissements. Le reste est placé dans d'autres classes d'actifs, l'immobilier notamment.

Le *Courrier*, 28/02/06

Les hommes vivent dangereusement

Les hommes ne sont pas si forts qu'on le dit. Au contraire, une étude de l'ISPA révèle qu'ils ont du mal à se glisser dans le rôle que leur impose la société. Il en résulte une consommation exagérée de drogues et d'alcool, de somnifères et de calmants. Selon l'étude, les hommes doivent passer, comme les femmes, par un processus d'émancipation. «Genre

masculin et dépendance», 135 pages, téléchargeable sur www.sfa-isp.ch/doc. Tél. 021 321 29 35.

La *Liberté*, 15/02/06

VS L'animation hors des sentiers battus

La journée annuelle de la Plateforme romande de l'animation socioculturelle aura lieu à Monthey le 25 avril. Sur le thème «L'animation socioculturelle hors des sentiers battus ou un chemin forcé?», elle propose seize ateliers où l'on parlera notamment de la place du CFC d'assistant socio-éducatif dans l'animation. On peut consulter le programme complet sur le site www.anim.ch.

Plateforme romande de l'animation, 4, rue de la Maladière, 1205 Genève. Tél. 022 320 55 15.

ENVIRONNEMENT

VD Chauffage «durable» au collège

Un système de chauffage «durable» devrait être installé au collège de l'Arzillier, à Lausanne. L'école sera la première à utiliser deux chaudières brûlant des granulés de bois. Le système sera renforcé par des capteurs solaires qui assureront la production d'eau chaude en été, quand les chaudières seront éteintes. Le coût du projet pourra être pris en charge par le fonds du développement durable.

24 Heures, 03/03/06

VS La lumière polluée les villes

À la suite de son mastère en environnement, l'ingénieur valaisan Arnaud Zufferey s'est spécialisé dans la «pollution lumineuse». L'éclairage ne remplit plus son rôle dans les villes valaisannes. Il est devenu trop cher et porteur de nuisances, telles que des troubles du sommeil, ou la perturbation des oiseaux, qui ne parviennent plus à s'orienter avec les étoiles. Selon l'ingénieur, la seule ville de Suisse pourrait économiser 100'000 francs par année en rationalisant son éclairage.

www.cohabiter.ch

www.ciel-noir.org

Le *Nouvelliste*, 07/03/06

ENFANCE / JEUNESSE

GE Contre les abus



La Fondation Sommet Mondial des Femmes, dont le siège est à Genève, a lancé, l'automne dernier, une campagne de prévention des abus envers les enfants. Les personnes qui

souhaitent y participer commandent des cartes postales (dix cartes pour 25 francs). Celles-ci comportent un autocollant que l'on détache pour le fixer sur son frigo, son ordinateur, sa porte d'entrée ou tout autre lieu visible. Il servira de prétexte pour rappeler constamment que les abus et la violence envers les enfants sont inacceptables. Tél. 022 738 66 19. info@wmsf.ch. www.woman.ch.

GE Un jeune sur cinq à l'aide sociale

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans hésitent de moins en moins à faire appel à l'aide sociale. A Genève, 20% des dossiers d'assistance concernaient cette population en 2005. Selon l'Hospice Général, 53% de ces jeunes sont des femmes. Ils sont célibataires dans 86% des cas, 66% cherchent du travail et 20% sont en formation ou en stage.

Tribune de Genève, 27/01/06

FAMILLE

Toujours plus de divorces

En Suisse, la probabilité qu'un mariage se termine par un divorce a triplé depuis 1970, selon l'Office fédéral de la statistique. En 2004, le nombre de divorce (17949 cas) a augmenté de 6%. C'est trois fois plus que les taux de croissance annuels observés dans les années nonante (3,2% en moyenne). Le divorce menace avant tout les couples durant les premières années de mariage. Un quart des unions dissoutes en 2004 ont duré moins de six mois.

Le *Temps*, 27/12/05

JU La loi sur l'égalité a dix ans

Le Bureau de l'égalité du canton du Jura profite du dixième anniversaire de la Loi fédérale sur l'égalité pour analyser ce qu'elle a apporté aux hommes et femmes de Suisse. Il publie ses conclusions dans le dernier numéro de sa revue d'information, «Bilan et perspectives». Les thèmes principaux sont éclairés par des témoignages, des prises de positions et des entretiens avec plusieurs personnalités. On peut télécharger le journal à l'adresse www.jura.ch/ega.

VD Un groupe pour femmes violentes

Le Service Violence et Famille du canton de Vaud lance un groupe de travail destiné aux épouses, mères ou compagnes qui usent de la force avec leurs proches. Le but de ce service est d'aider les femmes violentes à modifier leur comportement. 21 séances de groupe, à raison d'une heure et demie par semaine, sont proposées aux participantes qui doivent remplir un «journal de responsabilisation». Infos: Service Violence et Famille, avenue Vinet 19-19 bis, 021 644 20 45
24 Heures, 24/01/06

VS On cherche des familles d'accueil

Pour le quatrième été consécutif, la coopération Monthey-Telcui (du nom d'un village roumain), organise un séjour d'enfants roumains dans le Chablais. Les jeunes profiteront de leurs vacances en Valais pour suivre un cours accéléré de français. Les familles qui souhaitent accueillir un de ces enfants doivent s'inscrire au 079 732 78 18 ou au 079 332 30 49.

Le *Nouvelliste*, 07/03/06

VIEILLESSE

FR Offre de repas à domicile disparate

Environ 750 repas à domicile sont distribués chaque jour dans le canton, mais l'offre est disparate. Les EMS assurent la moitié de la distribution, le reste est réparti entre les hôpitaux, les institutions spécialisées, des restaurants ou des traiteurs. La disparité existe aussi entre les régions, certaines comme la Broye étant mieux desservies que d'autres. Enfin, l'information manque: il n'existe pas de listes des établissements qui proposent ce service. Le canton compte sur les communes pour mieux organiser cette prestation.

La *Liberté*, 03/02/06

VD «Ils sont sept mille»

Environ 7000 collaborateurs travaillent dans les EMS vaudois. Venu d'horizons géographiques, sociaux et professionnels différents, ils accomplissent un travail difficile. L'écrivaine Isabelle Guisan a recueilli les témoignages d'employés de cinq établissements vaudois. Ces textes mettent en perspective l'évolution des modes de prise en

charge. Les employés interviewés font part de leurs craintes de voir les coupes budgétaires nuire à qualité de leur travail. «Ils sont sept mille», d'Isabelle Guisan,

079 318 51 26. iguisan@bluewin.ch

VS Fully veut une politique des aînés

Beaucoup de personnes s'impliquent en faveur des aînés à Fully, en Valais, mais il manque une coordination de leurs actions. La commune a chargé la Fondation Pro Senectute de cette mission. Il s'agira de mettre sur pied une politique durable des personnes âgées, axée sur un objectif prioritaire: maintenir le plus longtemps possible les aînés à domicile.

Le *Nouvelliste*, 24/01/06

Drogue plus meurtrière en 2005

En Suisse, le nombre de décès dus à la drogue a augmenté de 20% en 2005. 212 consommateurs de drogue sont morts, soit 35 de plus qu'en 2004. C'est le nombre le plus élevé depuis huit ans. Le Tessin, Genève et Vaud ont enregistré la plus forte progression de surdoses mortelles. Le nombre de victimes n'a pas varié dans six autres cantons. Une baisse sensible a été observée à Neuchâtel et Fribourg. Le Valais et le Jura, qui n'avaient pas enregistré de victimes en 2004, en ont annoncé deux et une en 2005.
Le Courrier, 16/01/06

Coûts de la santé sur Internet

L'Office fédéral de la santé publique a mis au point un instrument qui permet de suivre sur Internet l'évolution des coûts de la santé. On y trouve toutes les dépenses en matière d'assurance-maladie, ainsi que celles des hôpitaux, des pharmacies et des soins à domicile. Les données mises à jour tous les trois mois devraient notamment montrer que les tarifs des prestations médicales varient assez peu, mais que leur volume ne cesse d'augmenter. (www.bag.admin.ch)
Le Courrier, 28/01/06

Ligne pour les malades de Parkinson

Les personnes atteintes de la maladie de Parkinson (15'000 en Suisse) peuvent désormais poser des questions à des neurologues par téléphone. La ligne directe gratuite 0800 80 30 20, gérée par Parkinson Suisse et Roche Pharma, est ouverte chaque troisième mercredi du mois, de 17 h à 19h.
24 Heures, 17/02/06

GE Stop Suicide intensifie la prévention

Lors de son assemblée générale, en février, Stop Suicide Genève a décidé d'intensifier la prévention du suicide des jeunes. Fondée en 2000, l'association mise sur le discours «de jeunes à jeunes». Pour aller plus loin, elle va axer son travail sur la sensibilisation et sur la prévention en milieu scolaire. Le 10 septembre 2006, Journée mondiale de la prévention du suicide, sera l'occasion de sensibiliser le public sur ce fléau, cause de 1 à 2% des décès en Suisse. Tél. 022 320 55 67. info@stopsuicide.ch. www.stopsuicide.ch

GE Nouveau foyer pour personnes fragiles

Situé dans le quartier de Sécheron, à Genève, le Foyer Le Train Bleu a ouvert ses portes en janvier pour héberger une douzaine de résidents souffrant de troubles psychiques.

Sept éducateurs assurent l'encadrement des pensionnaires 24 heures sur 24. La mission du foyer est strictement éducative. Les handicapés psychiques peuvent y séjourner sans limite de temps.
Tribune de Genève, 16/01/06

VD Projet pilote de collecte du sang

Le premier centre fixe de dons de sang hors Lausanne a ouvert ses portes, le 1er février dernier, à L'Hôpital de Nyon. C'est un projet pilote. Si l'expérience menée durant six mois fonctionne, des lieux pourraient être ouverts dans d'autres hôpitaux du canton.
24 Heures, 01/02/06

VD Soins palliatifs: une section vaudoise

Les professionnels vaudois de soins palliatifs ont créé, le 21 février 2006, une section vaudoise de la Société suisse de médecine et de soins palliatifs. Leur but: offrir aux personnes gravement malades et à leurs proches des soins et un accompagnement de qualité.
24 Heures, 22/02/06

VD Assistance au suicide: procédures claires

L'Académie suisse des sociétés médicales demande que les hôpitaux qui autorisent l'assistance au suicide se dotent de règles de procédure claires. Le CHUV à Lausanne a franchi le pas début janvier, mais à de strictes conditions.
24 Heures 03/03/06

HANDICAP

FR Démence sénile: suivi réussi

L'EMS des Epinettes, à Marty (FR), poursuit depuis octobre 2004 une expérience pilote pour répondre à la problématique des démences séniles. Des psychiatres rendent visite aux patients des EMS qui souffrent de démence. Ils servent ainsi de passerelle entre le patient, les proches et le médecin traitant, ainsi que de soutien au personnel du foyer. Le bilan tiré après une année est positif. L'expérience contribue à retarder, voire à éviter l'hospitalisation des patients.
La Liberté, 25/11/05

GE Des enfants handicapés à l'école

Le Cycle d'orientation de Bois-Caran (GE), accueille depuis une année une classe de cinq enfants handicapés mentaux qui participent aux cours donnés aux autres élèves. Une étude du service de la recherche en éducation vient d'évaluer l'expérience et constate que c'est un succès. Les enfants intégrés sont épanouis et décrits comme plus sociables, mieux dans leur peau, plus ouverts et plus sûrs d'eux-mêmes.
Le Courrier, 07/03/06

GE Les malentendants doivent se montrer

Où se cachent les personnes malentendantes, se demande l'Association Genevoise des Malentendants (AGM). En Suisse, elles sont

quelque 750'000, sur une population de 7 millions et demi d'habitants. Un tiers vivent en Suisse romande. L'AGM les invite à contacter les associations locales. C'est le seul moyen, estime-t-elle, pour que le handicap auditif soit pris en compte et considéré pour ce qu'il est, c'est à dire un vrai problème de santé publique. AGM, 27, bd Helvétique, 1207 Genève. Tél. 022 735 54 90. gabriel.roch@agdm.ch. «S'Entendre», No 49, 03/04 2006.

TRAVAIL

Le travail n'est plus la santé

Fin janvier, Caritas a organisé un forum sur la souffrance psychique au travail. Les trois catégories de personnes au bénéfice de rentes AI sont les jeunes marginaux, les travailleurs usés par des métiers durs et les salariés dépassés par les nouvelles méthodes. Les emplois manquent, la compétition et les exigences augmentent, cela contrarie les efforts de réinsertion. Caritas qui craint une croissance économique sans nouveaux emplois, souhaite que l'AI compense le succès limité de l'intégration professionnelle par des offres d'intégration sociale.
Le Courrier, 30/01/06

Racisme: Unia édite un guide

La tendance au racisme sur les lieux de travail augmente parmi les jeunes, selon Unia. Le syndicat réagit en éditant un guide de poche riche en conseils pratiques pour lutter contre



© Christophe Pittet

Raconter le quotidien d'hommes et de femmes frappés d'une non-entrée en matière (NEM) et conserver une trace de cette pratique: tel est le thème du travail du photographe autodidacte Christophe Pittet, qui a baladé son regard au Point d'appui, à Lausanne, lieu œcuménique ouvert aux personnes NEM. Les images de ce travail vont tourner en Suisse romande. Jusqu'au 7 avril, à l'IES de Genève. Dès le 22 avril à Saint-Imier (Espace Noir). Dès le 10 juin, à Montreux. St.H.

cette tendance. «Agir contre le racisme» est publié en huit langues. On y trouve des conseils basés sur des situations vécues, le rappel des dispositions légales de base et les coordonnées de lieux où s'adresser, selon les situations. Le guide est gratuit, on l'obtient auprès de jeunesse@unia.ch, ou on peut le télécharger en format PDF sous www.unia.ch/jeunesse.
Le *Courrier*, 24/01/06

GE Emplois temporaires sans travail...

La Caisse cantonale de chômage a refusé à trois personnes l'ouverture de droits aux indemnités de chômage. Motif invoqué: «Le contrat d'emploi temporaire cantonal (ETC) dont elles ont bénéficié leur assurait un salaire, sans qu'un travail soit fourni en contrepartie. Ce qui, au regard de la loi fédérale sur l'assurance chômage, ne peut être comptabilisé comme une période de cotisation». Toutes les personnes qui, depuis juillet 2005, ont signé le contrat ETC «A» risquent d'essuyer le même refus, faute d'avoir trouvé un emploi. Elles seront alors contraintes de demander l'aide sociale à l'Hospice général.
Le *Temps*, 24/01/06

GE Les nettoyeurs ont leur CCT

A Genève, quelque 6000 personnes sont actives dans le secteur du nettoyage. La moitié d'entre elles sont désormais protégées par une convention collective de travail. Pour que cette CCT s'applique à tous, il faudra encore qu'elle soit signée par 50% des entreprises.

L'objectif est d'y parvenir d'ici à la fin de l'année.

Tribune de Genève, 27/01/06

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

FR Le bois pour retrouver du travail

L'an dernier, le tuteur général de Romont (FR) et un maître socioprofessionnel ont ouvert une menuiserie à Matran. L'Atelier des Muêses reçoit des personnes qui ont besoin d'un coup de pouce pour trouver leur place dans l'économie privée. Il s'occupe de petits travaux qui n'intéressent pas les grandes entreprises. La menuiserie, qui ne reçoit pas de subvention, compte tourner sans déficit, mais l'équilibre n'était pas atteint fin 2005. Elle se donne trois ans pour y parvenir.
La *Liberté*, 24/12/05.

GE Stigmatisation des personnes à l'AI

Les durcissements de la conjoncture touchent aussi les personnes qui souffrent d'un handicap psychique. La notion de responsabilisation les atteint également, note l'association romande Pro Mente Sana. «Le nombre de personnes atteintes dans leur santé psychique augmente, tandis que la tolérance à leur égard diminue». Et de dénoncer le durcissement de la 5e révision de l'AI, qui tend à transformer un système solidaire en un système de «charité au mérite».
Pro Mente Sana, *Lettre trimestrielle* No30, décembre 2005.

GE Au vert contre l'exclusion

L'association genevoise Carrefour Rue va organiser des dimanches à la campagne à l'attention des plus démunis. L'an dernier, l'ancien Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a mis à disposition un terrain sur la commune de Bernex. Le chantier est bien avancé, le pré accueille déjà une yourte. Une cantine, un gîte pour la nuit et des bains-douches ont été installés dans des wagons. Ils pourront recevoir dix à quinze personnes dès ce printemps. Tél. 022 310 22 75.
«Nouvelles (Onex, Bernex, Confignon, Plan-les-Quates)», No 301, février 2006

ETRANGERS

VD Régularisation rejetée

Le Parlement vaudois a refusé l'initiative de Bernard Borel relative à la régularisation des clandestins au bénéfice d'un contrat de travail. Le popiste souhaitait qu'elle soit renvoyée au Conseil d'Etat afin qu'il la transmette ensuite à l'Assemblée fédérale pour trouver une solution nationale. Après un combat gauche-droite, l'initiative a été rejetée par 76 voix contre 72 et deux abstentions.
24 Heures, 22/02/06

VD Aide d'urgence pour les NEM

Le Grand Conseil vaudois a voté, le 7 mars dernier, la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers. Cette loi entérine l'aide d'urgence minimale qui

s'adresse aux requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (NEM). Rappelons que le canton de Vaud avait déjà commencé à l'appliquer, mais le Tribunal administratif l'avait forcé, en juin 2005, à revenir en arrière faute de base légale. Vaud est le premier canton à légiférer dans ce domaine.
Le *Courrier*, 08/03/06

VD Six mois de «socialisation» pour les requérants

Les requérants d'asile assignés au canton de Vaud devront suivre dès avril des modules de formation obligatoires: deux mois d'apprentissage intensif du français à Sainte-Croix, suivis de quatre mois de socialisation à Crissier. «Le but est de leur offrir un maximum de compréhension de leur environnement pour qu'ils soient autonomes», souligne Pierre Imhof, directeur de la Fareas.
24 Heures, 14/02/06

RECTIFICATIF

Drop-in change de nom

Dans notre édition de décembre/janvier, nous avons malencontreusement placé dans le canton de Neuchâtel le centre biennois Drop-In. Nous lui présentons nos excuses pour cette erreur de géographie et profitons de rappeler que Drop-in a changé de nom. Il est désormais attaché à la fondation Réseau Contact, spécialisée sur les questions de dépendances à l'attention de la jeunesse et des parents. Réseau Contact, Antenne régionale Bienne, CP, 2501 Bienne.

LA RÉDACTION

PUBLICITÉ



L'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE) & le Centre de Formation Continue et d'Expertises de l'IUKB vous proposent le:

DIPLÔME EN PROTECTION DE L'ENFANT (DPE)

Suite au succès rencontré, la 2^{ème} promotion débute en mai 2006 et comprend 3 modules de 9 jours chacun, sur 18 mois.

Public cible: en priorité, personnes (diplômées et/ou licenciées), qui travaillent dans les organisations publiques et privées de protection de l'enfant, tribunaux de mineurs, services de tutelle, etc. Egalement pour personnes qui répondent aux conditions et envisagent de s'engager professionnellement dans le secteur de la protection de l'enfant.

Objectif: renforcer les compétences professionnelles spécifiques du personnel des services de protection de l'enfant.

Information et inscriptions: Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) / CP 4176 / CH-1950 Sion 4
Tél.: +41 (0)27 205 73 93 / 00 – Fax: +41 (0)27 205 73 01
E-mail: celine.schollerer@iukb.ch – Internet: www.iukb.ch

Courrier des lecteurs

Un article de *Repère social* vous a fait réagir?

Une pratique ou une politique sociale suscite votre intérêt, ou votre désapprobation...

Notre mensuel s'intéresse à votre avis et publiera tout ou partie des courriers jugés d'intérêt.

Pour tout contact: Stéphane Herzog
Repère social – Rédaction
CP 3360 – 1211 Genève 3
shg@ge-ariane.ch

Agenda

Repère social No 75 – avril 2006

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Vivre de l'aide sociale. Un projet de vie pour les jeunes...

séminaire de printemps de l'ANIAS
20 avril – **Neuchâtel** (centre professionnel du littoral)

Rens. Assoc. neuchâteloise des institutions de l'action sociale ANIAS, c.p. 2163, 11 rue du Collège, 2302 La Chaux-de-Fonds / ANIAS@ne.ch

Ce qu'insérer veut dire...

colloque dans le cadre du PNR 51
27-28 avril – **Genève** (centre de recherche sociale ies)
Rens. Claude De Jonckheere. HES-ies
claude.dejonckherre@ies.unige.ch

Les Midis du social

- Les vrais obstacles à une planification sanitaire. 9 mai (12h15-13h30)
 - Lobbies économiques et santé publique 23 mai (12h15-13h30) – **Fribourg** (Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)
- Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Société

La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation

conférences Chaire de travail social

- Le syndrome d'auto exclusion... 6 avril
- Monde du travail et pathologie de la solitude (Ch. Dejours). 27 avril
- Aspects sociologiques de la souffrance. 4 mai (17h15) – **Fribourg** (Uni Miséricorde, salle 3317)

Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Marché aux plantes et décorations de balcon, pour les 20 ans de l'Atelier Galiffe

6 mai – **Genève** (ch. Galiffe)
Rens. Atelier Galiffe. Tél. 022 34486 53

Participer à la vie de son immeuble, de son quartier, un enjeu de société

16 mai – **Pully** (Centre Guisan)
Inscr. F. Favre, Fondation Leenaards, 8 Grand-Chêne, 1003 Lausanne.
Tél. 021 351 25 55

Sensibilisation à la médiation

18-19 mai – **Genève**
Rens. Maison genevoise des médiations, 40 rue du Stand, 1205 Genève.
Tél. 022 320 59 94 / www.mediation-mgem.ch

Appel à contributions Vers un accès global à la santé

Geneva forum
30 août – 1er sept. – **Genève**
Rens. www.hcuge.ch/genevahealthforum
Contact: Geneva Forum 2006, c/o MCI Suisse SA, 75 rue de Lyon, 1211 Genève 13.
Tél. 022 33 99 581

Enfance

CommuniCafé

espace de parole informel
un mercredi sur deux: 12, 26 avril (19h15-20h30) – **Genève** (Tea-room Chez Quartier, 24 rue Voltaire)
Rens. Assoc. Stop suicide. Tél. 022 320 55 67

Psychopathologie et enjeux de formation à l'adolescence

2-4 mai – **Lausanne** (UNIL)
Rens. centre de formation continue, Uni de Lausanne, 1015 Lausanne.
Tél. 021 692 22 90

Jeunes et consommation à risque.

Penser et panser la prévention
4-5 mai – **Fribourg**
Rens. Serv. de la formation continue Uni de Fribourg, tél. 026 300 73 47

Images, beauté et séduction...

soirées à thème

- Corps jeunes, beaux et mortels. 9 mai (20h15) – **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.
Tél. 022 736 72 71

Professionnels de la petite enfance et annonce du handicap...

journée d'étude
23 mai – **Lausanne** (CHUV)
Rens. Pro Infirmis Vaud, Besoins spéciaux de la petite enfance, av. Pierre Decker, 1011 Lausanne. Tél. 021 314 73 00

Femme / Famille

Salons de F-Information

- Changer, cela demande du courage, mais encore? 11 avril (12h15-13h45) – **Genève** (Théâtre de la Comédie)

Rens. F-Information, 67 rue de la Servette 1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Café de Parents

- Mourir, partir, aller au ciel. 11 avril (20h) **Genève** (Café Plaine lune)

Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

L'accompagnement psychologique des patients soumis à un protocole de procréation médicalement assistée

24 avril (dès 19h) – **Genève**
Rens. Espace Adoption, 14 av. Industrielle, 1227 Carouge. Tél. 022 910 05 48

1000 femmes pour le prix Nobel de la paix

27 avril (20h30) – **Fribourg**
Rens. espacefemmes, 2 rue Hans-Fries, 1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

Constipation et encoprésie

27 avril (20h15) – **Genève** (audit. Hôpital des enfants)
Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

Toujours meilleur marché... aux dépens de qui?

assemblée des déléguées de la FSFP
29 avril – **Lucerne**
Rens. Féd. suisse des femmes protestantes FSFP, Winterthurersrt. 60, c.p.2961, 8033 Zurich. Tél.044 363 06 08

En route contre la violence domestique

passage du bus Sweet home d'Amnesty international
5-20 mai – **Jura**
Rens. www.amnesty.ch/tournee 2006

Transmission et complexité

25 ans de l'AGTF
6 mai – **Genève** (aula Collège Calvin)
Inscr. Assoc. genevoise de thérapies familiales AGTF, 35 rue des Pâquis, 1202 Genève. Fax. 022 301 44 57

La période de l'adolescence

8 mai (20h30) – **Genève**
Rens. Espace Adoption, 14 av. Industrielle, 1227 Carouge. Tél. 022 910 05 48

Veillesse

Entretenir mon équilibre et ma mobilité

ateliers d'initiation
27 avril (14-17h) – **Grand-Lancy** (CAD)
Inscr. Centre d'activité pour retraités, p.a. CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

Une politique de la vieillesse pour le XXI^e siècle

28 avril – **Yverdon** (Buffet de la gare)
Rens. Pro Senectute Suisse, c.p. 844 1800 Vevey

Santé

La souffrance psychique liée à l'exclusion (J.Maisondieu)

7 avril – **Fribourg** (buffet de la gare)
Rens. Pro Senectute suisse, c.p. 844, 1800 Vevey

Les «sans paroles» qui parlent
conférence des aumôneries des HUG
11 avril (14h30-16h) – **Genève** (salle Opéra Hôp. Cantonal)
Rens. Aumôneries prot. et cath. des Hôpitaux universitaires de Genève HUG.
Tél. 022 382 65 86/90

Psytrialogue

• Vie sentimentale. 12 avril (19h15) – **Genève** (salle de paroisse prot. Servette-Vieuxseux, 55 av. Wendt)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Maladies psychiques : rechute et guérison

congrès du GRAAP
3-4 mai – **Lausanne** (Casino Montbenon)
Inscr. Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique GRAAP, 25 rue de la Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 641 25 83

Marche de la Médiante contre le cancer

13 mai – **Vandoeuvres** (GE)
Rens. Ligue genevoise contre le cancer, 17 bd des Philosophes, 1205 Genève.
Tél. 022 322 13 33

Handicap

Nouvelles technologies de communication et aides au déplacement de la personne handicapée visuelle

journée d'information UCBA
18 mai – **Genève** (Hôtel Cornavin)
Rens. Union centrale pour le bien des aveugles. UCBA, 5bis ch. des Trois-Rois, 1005 Lausanne. Tél. 021 345 00 50

On est tous là... sauf vous

journée sur la Différence
19 (19h) – 20 mai (dès 9h) – **Cologny-GE**
Rens. Assoc. Handi-culture, p.a. Dalila Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.
Tél. 022 534 13 12

Walking Day

les sourds bougent ensemble
21 mai – **Morges**
Rens. info@mains.dire.org

Dignité humaine et handicap

1-2 juin – **Fribourg**
Rens. Serv. formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Bien portant, malade ou handicapé : s'y retrouver dans le dédale des assurances sociales

13 juin – **Bienne**
Rens. Jean Stöpfer, Procap, 30 rue de Flore 2502, Bienne. Tél. 032 322 84 86

Travail

Sensibilisation à la médiation dans le monde du travail

5 mai – **Genève**
Rens. Maison genevoise des Médiations, 40 rue du Stand, 1204 Genève. Tél. 022 320 59 94

Etrangers

Dimanche des réfugiés

16 juin – **Suisse**
Rens. «Actualités» du site www.eper.ch

La responsabilité sociale dans l'entreprise en Europe...

11e conférence d'ENOS (European Network of Occupational Social Work)
21-23 juin – **Labourgade** (près Castelsarrasin – F)
Rens. Anne Le Duy, MOVIS, 3 rue du Léman, 1201 Genève. Tél. 022 730 25 56

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

Pour un nouvel équilibre social dans un monde inéquitable

conférence mondiale de la FITS (F/D/E/GB)
30 juillet – 3 août – **Munich**
Rens. Fédération internationale des travailleurs sociaux FITS. www.socialwork2006.de

Appel à contributions

Transformation of the Welfare State : Political Regulation and Social Inequality

21-23 sept – **Brême** (D) (Université)
Rens. www.espanet2006.de

Enfance/Jeunesse

De Blanche Neige à Lara Croft

Quand la sexualité des jeunes en difficulté bouscule les professionnels
27-28 avril – **Liège** (Palais des congrès)
Rens. Parole d'enfant, 7c bd d'Avroy, B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Vieillesse

Global Ageing : the North-South challenge

8e conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement
30 mai – 2 juin – **Copenhague**
Rens. Secrét. de la conférence. PO Box 41 Strandvejen 169-171, DK-2900 Herrerup Copenhagen. Tél. +45 70 23 50 56

Les UTA, 30 ans après

23e congrès de l'association internationale des Universités du troisième âge. AIUTA
21-24 septembre – **Reims**
Rens. Raymonde Wagner, Uni3 Genève. Tél. 022 379 72 57

Santé

Prévention des assuétudes : concepts et stratégies

10-12 mai – **Liège** (Palais des congrès)
Rens. Maison du social de la Province de Liège, 28-30 bd d'Avroy, B-4000 Liège. Tél. +32 4 232 32 44

Collaborer pour catalyser la recherche

4e congrès de l'Association européenne pour les soins palliatifs
24-27 mai – **Venise** (Lido)
Rens. EFFETTI, 106 via Gallarate, I-20151 Milano. Tél. +39 02 33 43 281

Focusing first on people

14e colloque internat. VIH et maladies infectieuses émergentes
21-23 juin – **Toulon**
Rens. Dr Alain Lafeuillade, Hôp. Chalucet, F-83056 Toulon. Tél. +33 494 22 77 41
www.focusing-first-on-people.com

Handicap

IXe Salon Autonomic

7-9 juin – **Paris**
Rens. Ades organisation, 15 rue Dr Roux, F-94600 Choisy le Roi.
Tél. +33 146 81 75 00

Travail

Initiatives RH secteur public

29 mai-2 juin – **Paris**
Rens. Comundi, 2 rue Maurice Hartmann, BP 62, F-92133 Issy-les-Moulineaux.
Tél. +33 146 29 23 79

Etrangers

Conference on Migrations and Social Policies in Europe

8-10 juin – **Pamplona** (E)
Rens.
www.congreso.migraciones.unavarra.es

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 76 – mai : 6 avril 2006

No 77 – juin : 5 mai 2006

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch